



Rapport annuel 2014

Assemblée générale du 8 juin 2015



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 2014.....	3
RAPPORT D'ACTIVITÉ STATUTAIRE 2014	7
RAPPORT DE L'ACTION ASSOCIATIVE 2014.....	9
RAPPORT DE L'ACTION GESTIONNAIRE 2014.....	25
RAPPORT DE GESTION 2014.....	39
COMPTES ANNUELS 2014	42
ORIENTATIONS 2015	51
REMERCIEMENTS	55

RAPPORT MORAL 2014

Marie-Laurence Madignier, Présidente

Il y a un an, nous adoptions ensemble un projet d'orientations, qui a constitué toute cette année la feuille de route du Conseil d'administration et du Bureau, tout comme celle du Directeur général et des professionnels.

Il se décline en cinq axes et pour ce rapport moral je retiendrai une action phare dans chacun d'eux. Le rapport d'activité sera plus exhaustif pour décrire les actions mises en œuvre depuis la dernière Assemblée générale.

1. Le parcours de vie

Nous avons souhaité avancer dans une mise en œuvre plus systématique du diagnostic, qui permet d'affiner l'accompagnement proposé à chacune des personnes handicapées accueillies. Cet accompagnement lui permet d'exprimer le meilleur de ses potentialités.

Le diagnostic et l'évaluation fonctionnelle, ce sont deux outils dont parents et professionnels peuvent se saisir pour, ensemble, construire avec nos enfants un parcours plus personnalisé, mieux différencié. C'est pourquoi des bases ont été posées cette année par :

- une sensibilisation des familles et professionnels par le Dr Demily, responsable du Centre Régional de dépistage et de prise en charge des troubles psychiatriques d'origine génétique.
- l'élaboration d'un projet d'équipe mobile de diagnostic pour personnes avec autisme, adultes ou enfants, afin de démultiplier les possibilités à partir de nos établissements spécialisés dans l'accueil de ces personnes. Nous ne savons pas encore si cette proposition, qui a été déposée auprès de l'ARS dans le cadre du troisième plan autisme, pourra être financée et voir le jour.

2. Le travail, l'autonomie, l'apprentissage

Près d'un tiers des personnes handicapées mentales accueillies par l'Adapei du Rhône sont des travailleurs en Esat, fiers de leur activité. Leur maintien au travail nécessite une attention permanente afin d'assurer les bonnes conditions pour le favoriser.

Une réflexion engagée par la filière travail a permis l'élaboration d'un plan d'actions stratégique. Ce plan vise à valoriser le travail des travailleurs handicapés au travers de la production et de services, en recherchant des modalités favorisant les transitions de nos jeunes entre IMPro et travail. Il aborde également l'autre extrémité de la vie professionnelle, à savoir la transition vers une activité moins fatigante à l'heure où les capacités tendent à décliner.

3. Le soin et l'hygiène de vie

Si les questions médicales ont une importance majeure dans le parcours de santé de nos enfants, la question de l'alimentation est considérée comme centrale à de nombreux égards. En effet, elle contribue à l'hygiène de vie, à la lutte contre l'obésité en complément d'activités physiques, mais elle est aussi source d'occupations, d'apprentissage à une certaine autonomie... C'est aussi tout simplement le lien avec le territoire où nous vivons et où sont produits un certain nombre des aliments que nous consommons. Cette question de l'alimentation concerne aussi bien les familles que les établissements.

Cette thématique de l'alimentation, comprise dans sa plus large acception, a donné lieu à la constitution d'un groupe de travail réunissant parents et professionnels depuis quelques mois, avec pour objectif d'identifier les priorités à travailler ensemble.

4. L'évaluation interne et externe, outils d'amélioration de la qualité

La loi nous imposait d'achever l'évaluation externe de l'ensemble des établissements de l'Adapei du Rhône en 2014, échéance respectée dans la quasi-totalité des situations. Ainsi ont émergé un certain nombre d'axes d'amélioration qui ont pu être intégrés dans les projets d'établissements lors de leur actualisation.

Amélioration continue de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de nos enfants, ces évaluations sont une mine d'informations et de suggestions, si l'on arrive à s'en nourrir. Comme cela avait été annoncé l'an dernier, une professionnelle a été recrutée sur ce poste pour nous aider à suivre les plans d'amélioration continue de la qualité des établissements, mais surtout pour faire naître les synergies. De façon complémentaire, Renée Mériaux, Vice-présidente, s'est déchargée d'autres missions pour y consacrer plus de temps et y apporter avec d'autres le regard des parents.

5. L'action familiale

Comme toujours, l'action familiale a été riche et foisonnante... Il suffit pour s'en apercevoir de lire *Le Bulletin* de l'Association, *l'Essentiel* envoyé par voie électronique à 500 personnes ou encore le programme semestriel d'activité.

Un accent particulier a été mis cette année sur la participation des grands frères et sœurs, par l'organisation de portes ouvertes dans les Esat Jacques Chavent à Lyon et Léon Fontaine à Vaulx-en-Velin. Par une invitation transmise par les travailleurs handicapés eux-mêmes, ils ont accueilli nombre de leurs frères et sœurs pour leur faire découvrir leur univers de travail, un vrai travail avec sa qualification, ses satisfactions mais aussi ses contraintes, ses relations entre collègues... Parfois à l'étonnement de la fratrie, et certainement avec le désir d'être plus souvent informés de la vie de l'Association. Et nous en sommes ressortis avec une moisson d'adresses électroniques pour nourrir ces nouveaux liens dans la durée. Ils deviendront peut-être de futurs militants comme vous. C'est par ces actions ponctuelles qui trouvent un écho auprès des familles que nous pourrions recruter ceux et celles qui nous remplaceront.

Et pour finir l'année, un bouleversement de notre environnement territorial

Faire vivre l'Association, c'est aussi constituer des liens forts avec notre environnement, nos territoires et les collectivités qui œuvrent avec nous à construire des parcours adaptés pour nos enfants.

La réforme territoriale qui a conduit à la séparation au 1^{er} janvier 2015 entre la Métropole de Lyon et le nouveau Département du Rhône, renouvelle totalement nos interlocuteurs et bouleverse en profondeur nos façons de travailler. L'enjeu est de taille, puisque chacune de ces collectivités a désormais sur son territoire la totale compétence du financement de l'aide sociale, de l'hébergement et des accueils de jour. Des dispositions transitoires ont été prises pour éviter des ruptures de prise en charge, avec une efficacité certaine, mais il nous faut reconstruire maintenant de nouveaux partenariats, ce qui a déjà commencé depuis quelques semaines.

RAPPORT D'ACTIVITÉ STATUTAIRE 2014

Bruno Le Maire, Secrétaire général

Pendant l'année 2014, les Instances statutaires ont été convoquées :

- ▶ **Le Conseil d'administration** : 5 réunions réunissant tous les membres du Conseil et une soirée thématique consacrée au projet de Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes. La participation des administrateurs a toujours été supérieure à 70%.

- ▶ **Le Comité opérationnel** est l'instance compétente agissant par délégation du Conseil d'administration pour l'étude, l'approbation et la validation pour chaque établissement : du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement, du budget annuel de fonctionnement et des comptes administratifs.
Depuis le Conseil d'administration du 1^{er} juin 2012, le Comité opérationnel a été scindé en deux comités :
 1. Le *Comité opérationnel validant les budgets prévisionnels et les comptes administratifs* : deux réunions auxquelles tous les administrateurs parents délégués étaient présents.
 2. Le *Comité opérationnel validant les projets d'établissement* : deux réunions auxquelles tous les administrateurs parents délégués étaient présents et ont permis la validation des projets d'établissement de la Maison d'accueil spécialisé (MAS) Jolane (Mezzieu) et de l'Accueil de jour, du Foyer d'hébergement, du Domicile collectif et du Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) Santy (Lyon 8^e).

- ▶ **Le Comité action associative** est l'instance compétente agissant pour proposer la définition d'une politique concertée et construite respectant les engagements du Projet associatif et du Projet d'orientations de l'Association, plus particulièrement sur le volet Action familiale associative en faveur des personnes handicapées mentales et de leur famille. Il rédige un document de synthèse présenté en Conseil d'administration pour approbation.
4 réunions auxquelles tous les administrateurs délégués étaient présents à plus de 80%.

- ▶ **Le Bureau**, composé d'administrateurs élus : 9 réunions auxquelles tous les membres parents étaient toujours présents ou représentés et une consultation par mail.

RAPPORT DE L'ACTION ASSOCIATIVE 2014

Renée Mériaux, Vice-présidente à l'Action associative
Michel Verdier, Administrateur en charge de l'Action familiale
Nicolas Bordet, Directeur de l'Action associative

Introduction

L'Adapei du Rhône est née de la volonté de parents de s'unir pour représenter et défendre les intérêts et les droits des personnes handicapées mentales et de leur famille. Depuis 65 ans, elle agit pour que toute personne déficiente intellectuelle dispose d'une solution d'accueil et d'accompagnement adaptée à sa situation, et soit le plus intégrée possible dans la société.

Aujourd'hui forte et structurée, l'Adapei du Rhône rassemble 1 200 familles adhérentes et accompagne 2 500 personnes handicapées mentales. Elle gère 58 établissements et services médico-sociaux, et emploie 1 650 professionnels.

Une des particularités et principales forces de l'Adapei du Rhône est d'être à la fois représentative des personnes handicapées et de leur famille, et gestionnaire de services spécialisés. Ainsi, aux côtés d'une fonction gestionnaire qui participe à la mise en œuvre du Projet associatif, l'Action associative de l'Adapei du Rhône apporte des services complémentaires aux personnes handicapées et à leurs familles et sensibilise le grand public pour faire changer les mentalités.

L'Action associative est développée par des parents et amis, bénévoles, administrateurs de l'Adapei du Rhône et des associations affiliées et partenaires, appuyés par une équipe de permanents au siège de l'Association. Elle regroupe différentes activités :

- ✓ l'information, le conseil et l'accompagnement des familles,
- ✓ les activités de loisirs et l'accès aux vacances pour les personnes handicapées,
- ✓ l'engagement de parents bénévoles au sein de commissions (accessibilité, autisme, génétique, sensibilisation au handicap...),
- ✓ la collaboration avec les établissements et les liens avec le réseau partenarial,
- ✓ la communication et les événements.

Ce rapport d'activité 2014 dresse le bilan des projets et actions réalisés ou engagés dans le cadre des instances de travail et de concertation auxquelles participent des représentants de l'Association. Il reprend également les principaux faits marquants de l'année écoulée.

Ce rapport est aussi l'occasion de remercier l'ensemble des parents, amis et administrateurs de l'Adapei du Rhône et des associations affiliées et partenaires, qui s'engagent, et pour certains depuis de longues années, pour rendre concret l'esprit de solidarité et d'entraide qui les anime et contribue au Projet associatif.

Des commissions, des groupes de travail et des réseaux

Association incontournable du secteur médico-social dans le département, l'Adapei du Rhône est présente sur un certain nombre d'activités à travers son Action associative qui tend à diversifier sa mobilisation d'année en année.

▪ Les vacances et les activités

Moments importants dans la vie des personnes handicapées et de leurs familles, l'Association porte une attention particulière aux vacances et aux activités sur plusieurs plans et affiche une volonté marquée en 2014 de faire accéder toute personne handicapée aux séjours et activités adaptés.

➤ *Les aides au projet vacances (Renée Mériaux)*

Les personnes handicapées accueillies dans nos établissements ou dont les familles sont adhérentes à notre Association ont pu bénéficier en 2014 de coups de pouce financiers aux départs en vacances. Que ce soit dans le cadre du partenariat entre l'Unapei et l'ANCV, permettant l'obtention de chèques vacances, ou par l'attribution, par la Commission associative, d'une aide financière aux personnes peu autonomes ou en situation sociale précaire, d'un montant total de 6 000 €. Ainsi, l'Adapei du Rhône contribue à faire bénéficier aux personnes en situation de handicap, comme tout un chacun, d'un moment de détente dans l'année.

➤ *Le Groupe de travail vacances pour personnes en situation de handicap mental sévère (Jean-Claude Decours et Renée Mériaux)*

Ce groupe, composé de familles et professionnels, a poursuivi le travail engagé en 2013 et a ainsi élaboré un « *Guide d'accompagnement aux vacances pour personnes en situation de handicap mental sévère* », qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'Adapei du Rhône le 12 novembre 2014 et le Conseil d'administration de l'Association des Amis de la Fondation OVE le 3 décembre 2014.

Ce guide est disponible sur demande auprès de l'accueil au siège de l'Association. Parallèlement, le groupe s'est engagé vers une démarche de partenariat avec des organismes de vacances avec pour objectif, à terme, de s'assurer que les personnes avec peu d'autonomie bénéficient de séjours de vacances adaptés et sécurisés.

➤ *L'Association de loisirs adaptés Alova (Laurence Auteuil, Martine Chatelain, Hélène Esmieux, Gilles Rech)*

L'Association, portée par ses bénévoles et professionnels, a organisé au cours de l'année 2014 des activités et sorties pour plus de 150 enfants, jeunes et adultes en situation de handicap. Le soutien financier est assuré par l'Adapei du Rhône et Autisme Rhône. Notre participation représente 30 000 euros (soit environ 23% des dépenses réalisées).

▪ **Les admissions et orientations des personnes**

En tant qu'association parentale, le parcours des personnes que nous accueillons en termes de solutions d'accompagnement adaptées est une de nos priorités. L'année 2014, dans la continuité des années précédentes, affiche une volonté d'améliorer l'orientation des personnes handicapées et de gérer au mieux des situations qui tendent à se complexifier.

➤ *La Commission d'admission et d'orientation (Danièle Le Maire et Guy Morin)*

Dans un contexte de pénurie de places de plus en plus pesant, les membres de la *Commission d'admission et d'orientation* ont poursuivi, au cours de l'année 2014, leur travail de proximité auprès des familles et des professionnels, dans l'écoute des besoins et attentes des personnes en situation de handicap mental. Ainsi, en 2014, les membres ont participé à 52 commissions, soit 46 réunions sur l'ensemble du département et validé notamment l'orientation de 22 jeunes sous amendement Creton en secteur adulte. Ils ont contribué également au cours de cette année à trouver des solutions aux situations problématiques dans le cadre de leur rôle de médiation.

▪ **La santé**

Véritable enjeu pour le bien-être des personnes accompagnées, l'activité abondante de l'année 2014 témoigne l'attachement de l'Association à cette problématique.

➤ *Le Conseil pour l'accès aux soins et santé (Renée Mériaux)*

Fidèle à ses engagements, le *Conseil pour l'accès aux soins et santé* a poursuivi, tout au long de l'année 2014, son objectif de partenariat avec le secteur hospitalier visant à améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées qui ont besoin, comme nous tous, de soins de qualité. Cette année de travail a également permis, en lien avec le *Groupe de travail Articulation des soins*, l'organisation d'un colloque sur l'épilepsie qui a eu lieu en novembre 2014 et pour lequel vous trouverez un article dans le premier Bulletin de l'année 2015 et le compte-rendu complet sur le site Internet.

▪ **La sensibilisation au handicap mental**

L'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ne s'arrête pas aux murs de nos établissements. Sensibiliser les autres pour une meilleure compréhension des personnes handicapées, dans un objectif d'inclusion dans la société, est un pari relevé par les bénévoles de l'Association.

➤ *La Commission accessibilité (Bruno Le Maire)*

Les membres de cette commission sont particulièrement à l'honneur cette année à travers leurs actions de formation des équipes des centres commerciaux lyonnais La Part-Dieu et Confluence, ce qui a permis la remise de la certification d'utilisation du pictogramme S3A. Toujours aussi mobilisés, les bénévoles ont poursuivi le partenariat avec la société Kéolis-TCL, avec l'objectif affiché d'améliorer et de promouvoir l'accueil, l'orientation et l'information des personnes handicapées.

➤ *La Commission sensibilisation et scolarisation (Brigitte Confort et Annyvonne Chenavaz)*

Forts de leur expérience, les bénévoles ont poursuivi leur campagne de sensibilisation au handicap mental et ont ainsi rencontré, cette année, plus de 1 350 élèves et lycéens et 80 aides-soignantes et auxiliaires puéricultrices. Toujours aussi active et de plus en plus connue et reconnue, cette commission est présente dans un certain nombre d'instances municipales comme le Café des parents de Saint-Genis Laval, le forum de Tassin-la-Demi-Lune et les écoles de la ville de Craponne. Cette année, les bénévoles ont fait preuve d'imagination pour développer l'intérêt des élèves en créant de nouveaux outils de sensibilisation comme un conte numérisé ou des jeux composés de pictogrammes.

▪ **Le répit**

L'Adapei du Rhône, à travers ses bénévoles ou sa participation à des réseaux, s'engage pour que le répit des familles deviennent un véritable droit et s'inscrive dans une démarche de qualité.

➤ *La Passerelle du sourire à Meyzieu (Chantal Dangre)*

Innover, s'entraider et s'adapter en alliant accueil de qualité et coup de pouces à ceux qui n'ont pas de solution, tel est l'objectif des bénévoles de la *Passerelle du sourire* depuis 15 ans. L'année 2014 est marquée par un beau projet pour ce lieu de répit : une augmentation du temps d'accueil et du nombre d'enfants, avec la présence d'un professionnel mis à disposition par l'IME Les Sittelles qui vient compléter l'équipe d'animation formée par un responsable professionnel et des bénévoles.

➤ *HandiRhône Services (Catherine Morey)*

L'année 2014 a été riche, en terme de qualité, pour cette association partenaire de l'Adapei du Rhône. Tout d'abord, une étude, financée par le Conseil général, sur les besoins et les attentes des personnes handicapées vis-à-vis de leur service d'aide à domicile a permis d'interroger 144 personnes.

Les résultats communiqués en novembre 2014 sont disponibles sur le site internet : www.handirhoneservices.org. *HandiRhône Service* a également poursuivi l'amélioration de la qualité des prestations proposées à domicile en formant 260 personnes cette année (soit 40 jours de formation) et en contribuant à la labellisation de 5 services à domicile.

Un grand merci à Renée Mériaux qui a porté ce beau projet depuis son origine (2010) et à Catherine Morey qui a repris brillamment le flambeau !

▪ **L'autisme**

➤ *La Commission autisme (Jean-Claude Rivard et Marie-Noëlle Oudin Rollet)*

Comme chaque année, ce lieu d'échanges a permis de faire remonter les attentes des parents auprès de l'Association sur la question de l'autisme, d'échanger sur l'agenda en terme d'actualités, de renforcer le dialogue avec les professionnels et d'être force de propositions notamment auprès du *Groupe de travail Autisme* de l'Adapei du Rhône.

▪ La génétique

Sensibiliser à la question de la génétique et rendre accessible et compréhensif le parcours du diagnostic aux familles, tel est l'objectif des bénévoles de notre Association.

➤ *La Commission Handicap mental et génétique (Danièle Le Maire)*

Dans une dynamique de transmettre aux familles le maximum d'informations concernant les rapports entre déficience intellectuelle et génétique, la commission a participé en 2014 à la visite du laboratoire de cytogénétique du Centre de biologie et pathologie Est (CBPE) localisé sur le groupement hospitalier Est. Cette découverte a fait l'objet d'un article dans *Le Bulletin* de janvier 2015.

Toujours dans cette même optique, l'année 2014 a été marquée par l'organisation d'une soirée sur « l'évaluation fonctionnelle de la personne handicapée adulte » qui a eu lieu au cours du premier trimestre 2015.

▪ La parole des personnes en situation de handicap et de leur famille

Etre à l'écoute des attentes et des besoins des personnes handicapées et de leur famille, et agir sur leur prise de parole, voici l'objectif poursuivi en 2014 par nos bénévoles.

➤ *La Commission de suivi des CVS (Yvette Cœur et Renée Mériaux)*

Cette année marque la mi-parcours des mandats des représentants des Conseils de la vie sociale (CVS) et une volonté affichée d'atteindre l'objectif initial fixé : l'exercice de la Présidence des CVS par la personne handicapée elle-même. D'ores et déjà, l'élaboration d'une fiche sur « *Le rôle des professionnels référents des représentants des personnes accueillies au CVS* » a permis de formaliser l'aide pouvant être apportée aux personnes handicapées élues et de promouvoir leur fonction au sein du CVS. Par ailleurs, l'Association s'est engagée dans une volonté forte de former les représentants des personnes accueillies pour leur permettre d'exercer au mieux leur mission d'élus au CVS.

➤ *Les réunions Fratries (Marjolaine Chevalier et Catherine Morey)*

L'année 2014 est fruit de nouveauté et de continuité... Continuité avec le succès des réunions pour les parents de jeunes enfants et leur fratrie, rencontres spécialement destinées aux familles dont l'enfant est accueilli dans un Institut médico-éducatif (IME) de l'Association et aux adhérents ayant un enfant de moins de 20 ans. Nouveauté avec la mise en place des réunions Fratries adultes au sein des Esat : destiné aux frères et sœurs des travailleurs, ce moment de rencontre est l'occasion de visiter ce lieu de travail particulier et de faire remonter les attentes, envies et questionnements des fratries.

▪ Les réseaux

Actrice incontournable du département dans le secteur du handicap mental, l'Adapei du Rhône est sollicitée par de nombreux partenaires. Ces missions de représentation sont assurées par des bénévoles engagés qui sont les porte-paroles de notre Association et, à travers elles, des personnes handicapées et de leur famille.

- *La Courte Echelle* défend la scolarisation des enfants handicapés. L'Association a été représentée par Colette Isler que nous remercions pour toutes ces années d'engagement, et depuis quelques mois par Michel Briffard.
- *Les Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC)* ont pour mission de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des malades en associant les représentants des usagers. En 2014, les représentants de l'Association ont poursuivi leur mandat au sein des CRUQPC des trois hôpitaux psychiatriques (Chantal Clerc au Centre hospitalier Le Vinatier, Marie-Claude Mezzapelle puis Delphine Emery au Centre hospitalier Saint-Cyr, et Renée Mériaux au Conseil d'administration de l'ARHM-Hôpital Saint Jean de Dieu).
- *Le Réseau R4P* rassemble les professionnels impliqués dans la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent en situation de handicap. C'est donc tout naturellement que l'Adapei du Rhône, par le biais de Catherine Morey, a continué d'y participer en 2014.
- *Le Réseau de santé bucco-dentaire et handicap Rhône-Alpes (RSBDH-RA)*, avec Henri Clerc, Président de l'Association gestionnaire du réseau, favorise le développement des lieux permettant un accès aux soins de santé bucco-dentaire pour les personnes handicapées. L'ouverture du centre de santé dentaire à l'Hôpital intercommunal gériatrique de Neuville et Fontaines-sur-Saône en mars 2014 démontre encore une fois la réactivité du réseau et son implication sur le territoire.
- *Le Collectif « Vivre ensemble »* où l'Education nationale et les associations concernées par le handicap (dont notre Association avec la participation active de Brigitte Confort) et la Ville de Lyon sont partenaires pour organiser la sensibilisation au handicap des enfants et des adultes de l'école en associant les médecins et des infirmières scolaires.
- *Le Groupe départemental petite enfance et handicap* réunit des professionnels du secteur médico-social et des représentants du secteur associatif, dont l'Adapei du Rhône par l'intermédiaire de Bernadette Ladous et Ghislaine Mangeot.
- *Les Centres communaux d'action sociale* : en 2014, une trentaine de bénévoles représentent l'Association dans les CCAS (Centres communaux d'action sociale) de leur commune.
- *La Commission intercommunale d'accessibilité du Grand Lyon* avec pour représentant Bruno Le Maire.
- *La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)* évaluent les besoins de compensation du handicap et attribuent les prestations appropriées. Une représentante de l'Association, Hélène Tesse, siège au sein de la CDAPH et assure le lien dès que besoin. Egalement, de nombreux professionnels participent aux travaux des équipes pluridisciplinaires, enfants et adultes, qui traitent les dossiers en amont de la CDAPH.
- *Le Collectif Handicap 69* regroupe les associations du Rhône gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux, dont l'Adapei du Rhône par l'intermédiaire de sa Présidente et de son Directeur général.
- *L'Unapei*, à laquelle l'Adapei du Rhône est affiliée, rassemble 550 associations et 60 000 familles. En tant que fédération représentative d'associations de personnes handicapées mentales et de leurs familles, elle est l'interlocutrice des pouvoirs publics. Elle mène également des actions visant à promouvoir la citoyenneté et la dignité de la personne handicapée mentale, notamment en faisant respecter ses droits, ses choix et sa libre expression. Bruno Le Maire, au titre d'administrateur, est un représentant actif tant au sein de l'Unapei (union nationale) que de l'Urapei (union régionale).

Des rencontres et des animations tout au long de l'année

Afin de répondre aux attentes des adhérents, des familles, et des personnes handicapées mentales, il leur est proposé diverses formes de services et d'activités utiles et conviviales au travers de rencontres diverses et de temps forts organisés tout au long de l'année. Autant d'actions qui permettent également de sensibiliser les partenaires et les institutionnels aux droits des personnes handicapées mentales.

▪ 9 Janvier – Accueil-écoute-soutien : un temps d'échanges et de rencontre pour les bénévoles

Des temps d'échanges et de rencontres entre bénévoles sont organisées tous les trimestres au siège pour leur permettre de se retrouver, de débattre et faire le point sur les actions bénévoles. En 2014, 180 parents, amis et administrateurs de notre Association, ainsi que des associations affiliées et partenaires, ont donné de leur temps et de leur énergie pour contribuer à l'accueil des familles, à la sensibilisation au handicap mental, aux activités de loisirs et d'animation pour les personnes handicapées et leurs familles, ainsi qu'aux opérations de communication et de collecte.

▪ 4 Février – Fonds de solidarité : rencontre des trésoriers

Particularité de notre Association, le *Fonds de solidarité* est une contribution financière volontaire sollicitée auprès de chaque famille ayant un enfant dans un établissement géré par l'Adapei du Rhône. Son objectif est double : contribuer à la création de nouveaux établissements et améliorer la qualité de vie et les activités propres à l'établissement concerné. La collecte est confiée aux trésoriers qui sont identifiés parmi les familles de l'établissement et la gestion du fonds et l'animation des trésoriers est assurée par Gisèle Salvaire, bénévole au siège de l'Association.

En 2014, 48 629 € ont ainsi été recueillis ; 50% de la somme revient aux établissements pour améliorer le quotidien des personnes handicapées accompagnées sur proposition des équipes et accord des membres du CVS des établissements.

▪ 5 Février – Comité Fonds d'innovation : rencontre des porteurs de projets et attribution des financements 2013

Le Fonds d'innovation de l'Adapei du Rhône permet la réalisation de projets innovants au profit des personnes handicapées mentales. Les promoteurs de ces actions, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, doivent déposer, entre mars et novembre, un dossier de présentation de leur projet ; les projets sont ensuite examinés par les administrateurs et les professionnels, membres du *Comité Fonds d'innovation*.

C'est ainsi que, début février, le *Comité du Fonds d'innovation* a reçu les porteurs de projets. Sept projets ont reçu les encouragements du Fonds d'innovation de l'Adapei du Rhône pour un montant total de 28 020 €.

Tableau - Récapitulatif des aides attribuées en 2014

Intitulé	Porteurs du projet	Montants attribués
1 Ciné-ma différence	Parents bénévoles	900 €
2 Regards croisés	Foyer Jodard	3 000 €
3 Mise en place d'une bibliothèque	Esat La Courbaisse	800 €
4 Film témoignage	Foyers Le Grand Large, Les Châtaignier et Le Bois Gallant	5 000 €
5 Jardin sensori-moteur	IME Perce Neige	5 000 €
6 Le monde des sens	MAS Jolane	6 000 €
7 Team Moto Hand'urance (TMH)	Esat Léon Fontaine	7 500 €
Total Fonds d'innovation 2014		28 200 €

▪ **20 Février – Conseil de la vie sociale (CVS) : rencontre des Présidents et des Représentants de l'Association aux CVS des établissements**

Le Conseil de la vie sociale (CVS) est une instance consultative et de dialogue entre les professionnels, familles, tuteurs et personnes accueillies d'un établissement. Le Président, qui anime cette instance, et le Représentant de l'Association ont des rôles différenciés et complémentaires. Une réunion qui les réunit favorise leurs liens, et permet de rappeler les règles de fonctionnement de cette instance.

▪ **2 Mars – Bal costumé de l'Adapei du Rhône** (Espace Mosaïque, Saint-Priest)

Cette année, 425 personnes – résidents, bénévoles, familles – se sont déhanchées un après-midi durant, lors du traditionnel bal costumé de l'Association organisé par la *Commission Animation festive*. Organisé à l'Espace Mosaïque de Saint-Priest, en présence du 1^{er} adjoint au Maire Daniel Goux, le bal a récompensé les costumes les plus inventifs !

▪ **17 Mars – Soirée thématique « Les aidants familiaux »** (Esat La Courbaisse, Lyon 8^e)

La soirée sur la place de l'aidant familial organisée par l'Action associative a réuni plus de 80 personnes. Eliane Corbet, Directrice du CREA Rhône Alpes (Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité), avait accepté d'animer ce sujet portant sur une question cruciale et sensible.

Retrouvez le compte-rendu sur : www.adapeidurhone.fr | rubrique « Soutien aux familles »

▪ **19 Mars – Rencontres d'informations et d'échanges des Représentants de l'Association dans les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et des Correspondants Accessibilité de l'Association** dans les Commissions communales ou intercommunales d'accessibilité (siège de l'Adapei du Rhône)

▪ **22 Mars – Réunion « Jeunes familles et fratries »** (IME Les Coquelicots, Meyzieu)

Organisées par Catherine Morey et le Dr Botta, ces rencontres sont plus spécialement destinées aux familles dont l'enfant est accueilli dans un Institut médico éducatif (IME) de l'Association et aux

adhérents ayant un enfant de moins de 20 ans. Une rencontre pour les parents et une rencontre pour les frères et sœurs sont organisées conjointement sur un même site. Ces rencontres sont organisées deux fois par an.

- **22 Mars – Journée mondiale de la Trisomie 21** (Hôtel de Région, Lyon)

Participation de l'Adapei du Rhône au colloque organisé dans le cadre de la Journée mondiale de la Trisomie 21.

- **22 Mars – Assemblée générale de l'AHSOL**, association sur le secteur Sud-Ouest Lyonnais affiliée à l'Adapei du Rhône (Centre social Camille Claudel, Givors)

Présentation du film « Avant j'étais jeune » réalisée à l'occasion du Colloque Handicap Mental et vieillissement.

- **22 Mars – Assemblée générale de l'AHML**, association sur le secteur du Mont du Lyonnais, affiliée à l'Adapei du Rhône (Esat La Goutte d'Or, Meys)

Echanges avec le Président de l'organisme de vacances adaptées « Rêves et découvertes ».

- **24 et 25 Mars – Forum de Tassin : sensibilisation au handicap des collégiens**

Le Forum de Tassin a accueilli cette année plus de 1 240 élèves de 4^{ème} et de seconde ; ainsi plus de 230 élèves ont été sensibilisés par les bénévoles de la *Commission sensibilisation et scolarisation* de l'Adapei du Rhône. Ce forum a aussi permis aux jeunes de l'Accueil de jour médicalisé (AJM) de L'Ombelle à Sainte-Foy-lès-Lyon d'y participer en exposant leurs travaux de peintures et dessins sur le stand de l'Association.

- **9 Avril – 10^e Forum de la Courte Echelle sur la « Scolarisation des élèves en situation de handicap »** (Hôtel de Ville, Lyon)

- **12 Avril – Lancement du projet Ciné-ma différence** (Cinéma Les Alizés, Bron)

Permettre aux personnes avec des troubles du comportement d'assister à des séances de cinéma, c'est possible, grâce à Ciné-ma différence !

80 personnes en situation de handicap mental avec troubles du comportement, accompagnées de leur famille ou éducateurs, ont assisté à cette première séance de Ciné-ma différence au cinéma Les Alizés de Bron. Une belle séance, très émouvante, pendant laquelle rires et bonne humeur étaient au rendez-vous devant « Rio 2 » et qui s'est terminée par un goûter très apprécié.

Le projet Ciné-ma différence est animé par Marie-Laure Chapuis et Jacqueline Anthouard ; lors des séances, les spectateurs sont encadrés par une équipe de 10 bénévoles accueillants et attentionnés.

- **12 avril – L'AGIHB organise une rencontre sur le « Vieillessement »** (Foyer de vie La Platière, Thizy)

- **12 Avril – Journées familles & handicap sur le thème de l'« Accès aux soins »** organisé par le Réseau régional de rééducation et de réadaptation pédiatrique en Rhône-Alpes (R4P), en partenariat avec les associations La Souris Verte et l'Adapei du Rhône (MJC Confluence, Lyon 2^e)

▪ **28 Avril – Groupe « Vivre ensemble à l'école » de la Ville de Lyon**

Cette rencontre a permis de dresser le bilan de 10 ans de partenariat entre la Ville de Lyon et le secteur associatif de la métropole pour la réalisation d'actions de sensibilisation à la différence, des enfants des écoles de la ville de Lyon. « Vivre ensemble » ce sont des actions de sensibilisation, réalisées par des personnes handicapées, des parents ou des professionnels, sous forme de témoignages, échanges, jeux, mises en situation, spectacles, contes...

Le nombre d'élèves sensibilisés est en augmentation puisque cette année cinq groupes scolaires ont fait appel aux bénévoles de la *Commission Sensibilisation et scolarisation* de l'Adapei du Rhône avec un total de 235 élèves sensibilisés.

▪ **23-24 Mai – 54^e Congrès de l'Unapei** (Cité des Congrès, Nantes)

Le congrès du mouvement national a réuni à Nantes 1 600 personnes, avec une affluence record. Cette 54^e édition était tournée vers « *la formation tout au long de la vie et le travail sous toutes ses formes* », selon les mots de la Présidente de l'Unapei Christel Prado. Cette dernière a accueilli à cette occasion la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Ségolène Neuville, qui s'est dit prête à « *déplacer des montagnes* ». Ces trois journées ont été marquées de temps forts, coups de cœurs et revendications.

▪ **10 Juin – Assemblée générale de l'Adapei du Rhône** (Espace Jean Couty, Lyon 9^e)

Presque 250 personnes ont répondu présentes et ont assisté à l'Assemblée générale 2014 de l'Adapei du Rhône. Cette soirée riche en échanges a permis de revenir sur les temps forts de l'année 2013, de présenter les orientations 2014 ainsi que les projets en cours.

Elle a également été l'occasion de donner la parole aux personnes handicapées mentales concernées par le vieillissement à travers la diffusion du film « *Avant j'étais jeune* », réalisé à l'occasion du colloque Handicap mental et vieillissement, l'un des temps forts de l'année 2013.

▪ **12 Juin – Réunion inter-associative sur l'accessibilité** (Siège de l'Adapei du Rhône)

Dans le cadre de leur participation à l'Observatoire départemental d'accessibilité, Bruno Le Maire et Henri Clerc ont souhaité réunir les représentants des associations accueillant des personnes handicapées mentales du Rhône pour que l'accessibilité pour les personnes handicapées mentales soit mieux prise en compte. L'objectif : « *faire reconnaître les besoins d'accessibilité pour les personnes handicapées mentales et préparer une motion à présenter au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées* ».

▪ **14 Juin – Assemblée générale de l'AGHIB** (Foyer de vie La Platière, Thizy)

▪ **14 Juin – Manifestation « Faites du sport Handi ! »** (Stade Pierre Duboeuf, Bron)

Pour la 3^e année consécutive, le CDOS (Comité départemental olympique et sportif) Rhône-Alpes a organisé une journée de rencontres, de partage et de découverte entre les mondes du sport et du handicap à Bron. L'Adapei du Rhône était partenaire de cette journée festive dont l'objectif est de sensibiliser le grand public sur les difficultés que peuvent rencontrer les personnes handicapées dans la pratique sportive. C'est aussi une manière de rapprocher le monde du handicap du monde sportif.

- **19 Juin – Organisation d'un tournoi de golf** par le Rotary Club de Lyon porte de l'Ain en soutien à l'Adapei du Rhône (Golf du Clou, Villars les Dombes)

Tournoi amical en faveur de la MAS Jolane pour l'achat d'une baignoire de balnéothérapie.

- **20 Juin – La MAS Jolane fête ses 20 ans !**

Vendredi 20 juin, la MAS Jolane (Meyzieu) a invité familles, amis et partenaires à célébrer les 20 ans de l'établissement qui a ouvert ses portes en décembre 1994 pour les personnes en situation de polyhandicap. Au programme : animations musicales, magicien, échasses, mini-ferme, déjeuner guinguette et balade à poney.

- **21 Juin – Sortie familiale avec l'AHSOL**

Entre Isère et Drôme : promenade en bateau à roue, visite du jardin des fontaines pétrifiantes et du palais idéal du facteur Cheval...

- **28 Juin – Fête d'été de l'Adapei du Rhône** organisée par les bénévoles de la *Commission Animation festive* (IME Le Bouquet, Lyon 9^e)

Familles et personnes handicapées mentales des établissements de l'Adapei du Rhône étaient présentes à l'IME Le Bouquet pour fêter l'été et l'approche des vacances. La bonne humeur était au rendez-vous malgré les nuages !

- **3 Juillet – Première rencontre Fratries adultes** (Esat La Courbaisse, Lyon 8^e)

Lancement du Groupe Fratries adultes

Le *Groupe Fratries adultes* organise des rencontres dans les Esat pour les frères et sœurs des travailleurs handicapés. Les invitations sont transmises directement par les travailleurs handicapés à leurs frères et sœurs.

Pour cette première rencontre, une trentaine de frères et sœurs se sont retrouvés à l'Esat La Courbaisse. Au programme : visite de l'Esat, présentation de l'organisation de l'Esat et de l'Association, échanges et réponses aux questions.

- **5 Juillet – 2^e séance de Cinéma différence** avec la projection en avant-première du film « Les Vacances du Petit Nicolas » (Cinéma Les Alizés, Bron).

- **5 Juillet – Résidence Les Madeleines, déjà 10 ans !**

Les habitants de la Résidence Les Madeleines (Thizy-les-Bourgs) ont fêté l'événement, entourés des professionnels de l'établissement. Ils ont accueilli pour l'occasion leur famille bien sûr, ainsi que les habitants de Thizy, dans une ambiance particulièrement chaleureuse.

- **Du 21 au 25 juillet et du 28 juillet au 1^{er} août – Alova Activ'été**

Le Centre aéré Activ'été ouvre ses portes aux enfants, adolescents et jeunes adultes les deux dernières semaines de juillet. En partenariat avec les Mairies de Chassieu, Meyzieu, Décines, Genas et Bron, et avec la collaboration des Mairies de Vaulx-en-Velin et St Fons.

- **Du 25 août au 30 septembre – Permanence téléphonique scolarisation** organisée par La Courte Echelle pour aider les familles à faire face aux difficultés de scolarisation de leur enfant, et les orienter dans leurs démarches à l'inclusion.
- **8 Septembre – Passerelle du Sourire : augmentation de la capacité d'accueil et du temps d'accueil à partir de la rentrée** (Meyzieu)

L'objectif du projet en 2014 a été :

- d'augmenter le temps d'accueil des enfants avec une ouverture 2 journées par semaine (contre 1,5 jours jusqu'en 2013)
- de renforcer l'équipe des professionnels (passage à 2 professionnels contre 1 éducateur spécialisé jusqu'en 2013) pour l'encadrement des activités et de l'équipe des bénévoles, et permettre de scinder le groupe en deux les mercredis et d'accompagner des enfants (seul ou en un petit groupe de 2 ou 3 enfants) aux activités du pôle petite enfance, à la médiathèque, à la piscine, ou tout simplement à des sorties au sein de Meyzieu.

- **11 Septembre – Signature d'une convention de partenariat entre la Résidence Plurielle et les trois centres hospitaliers** (Tassin-la-Demi-Lune)

Une convention de partenariat a été signée entre la Résidence Plurielle et les trois Centres hospitaliers St Jean de Dieu-ARHM, Le Vinatier et St-Cyr au Mont d'Or. Elle définit le cadre général de partenariat et précise, dans le cadre du « contrat d'accompagnement et de soins », les modalités de collaboration entre les services de soins pour adultes et la Résidence afin de faciliter et coordonner la prise en charge des personnes accueillies.

- **19 Septembre – Inauguration du FAM L'Orée des Balmes** (Sainte-Foy-Lès-Lyon)

Ouvert en 2013, le nouveau Foyer d'accueil médicalisé (FAM) L'Orée des Balmes dispose de 36 places réparties au sein de trois unités de vie qui accueillent des personnes handicapées mentales vieillissantes et des personnes avec troubles du comportement.

Le FAM accueille un public majoritairement vieillissant, nécessitant un accompagnement qui prend en compte les spécificités de leur avancée en âge : intérêts et attentes, capacités et besoins, activités, rythme de vie, etc. La création d'un Foyer d'accueil médicalisé au sein du Complexe L'Orée des Balmes répond ainsi à une problématique qui fait l'objet de la part de l'Adapei du Rhône d'une attention particulière, depuis plusieurs années : le vieillissement des personnes handicapées mentales.

- **24 Septembre – 10 ans de la Halte Montaberlet** (Décines)
- **5 Octobre – 23^e Marche Soleil au profit des résidents de la MAS Soleil** (Soucieu-en-Jarrest)

Courses de 5, 10 ou 15 km organisées par l'Association Soleil au profit des résidents de la Maison d'accueil spécialisé Soleil. La course de 5 km est accessible aux personnes handicapées avec fauteuil roulant ou joëlette.

- **18 Octobre – Ciné-ma différence présente Samba** (Cinéma Les Alizées, Bron)

- **22 Octobre – Inauguration de la fresque « Art et handicap »** (MAS Paul Mercier, Lyon 5^e)

Mas Paul Mercier : une fresque lumineuse

L'entrée de la MAS Paul Mercier a été entièrement rénovée et une fresque sur les murs extérieurs accueille désormais chaleureusement les personnes handicapées au sein de leur établissement, ainsi que leurs familles et les professionnels. « Cette œuvre fait le lien entre la population environnante et l'établissement. C'est une belle aventure humaine, une réussite qui donne de la couleur, de la vie, de l'espace », souligne Rodolphe Bove, président du Conseil de la vie sociale de la MAS Paul Mercier et initiateur du projet, sans qui ce dernier n'aurait pu voir le jour.

L'œuvre a été inaugurée le mercredi 22 octobre dans une ambiance joyeuse, avec la présence des équipes de la MAS Paul Mercier, des résidents bien sûr, de leur famille et des partenaires financiers qui ont permis cette belle réalisation.

- **25 Octobre – Soirée choucroute de l'Adapei du Rhône** (Tassin-la-Demi-Lune)

Rendez-vous annuel de la *Commission Animation festive*, 70 bénévoles, 870 couverts.... Après avoir dégusté la choucroute préparée par le traiteur lyonnais GAST, les personnes handicapées présentes, accompagnées par des établissements de l'Adapei du Rhône ou d'autres associations du Rhône, ont enflammé la piste de danse.

- **27 Octobre – Rencontre sur le thème « La Citoyenneté des personnes handicapées mentales »** animée par la présidente de l'Unapei (Esat La Courbaisse, Lyon 8^e)

Soutenir les personnes handicapées mentales dans leur citoyenneté

Être citoyen, c'est être reconnu comme membre à part entière de la société. C'est pouvoir prendre part à la vie collective en accédant aux mêmes droits et en exerçant les mêmes devoirs que les autres. Aujourd'hui, les personnes handicapées mentales peuvent-elles réellement être citoyennes ? Quelles conditions réunir et quels freins lever ? Plus largement, comment les soutenir pour qu'elles s'expriment elles-mêmes sur les décisions qui les concernent ? Christèle Prado, Présidente de l'Unapei a débattu autour de la question cruciale de l'accès à la citoyenneté avec les adhérents de l'Association réunis le temps d'un après-midi à l'Espace Sarrazin de La Courbaisse.

La venue de Christel Prado à Lyon le 27 octobre a également été marquée par la remise d'une certification d'utilisation du pictogramme S3A, symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité, aux centres commerciaux Part-Dieu et Confluence, qui ont suivi la formation « *sensibilisation à l'accessibilité de personnes handicapées mentales* », animée par la *Commission Accessibilité de l'Association*.

- **6 Novembre – Soirée d'échanges « Tuteurs familiaux »** (Résidence Plurielle, Tassin la Demi-Lune)

Rencontre d'informations et d'échanges pour répondre aux questions que se posent les familles exerçant des mesures de protection au profit de personnes handicapées adultes. Présentation animée par l'ATMP (Association tutélaire des majeurs protégés du Rhône) sur la base du guide « *Curateur et tuteur familial* » (édité par l'Unapei et 4 fédérations d'associations) et des cahiers « *La santé, le patrimoine et les droits de la personne protégée* ».

- **22 Novembre – Rencontre Parents et fratries de l'Adapei du Rhône sur le thème « Troubles de l'alimentation et handicap mental sévère »** (IME Le Bouquet, Lyon 9^e)

Un temps pour se rencontrer, un temps pour se retrouver. Un même jour, un même lieu mais deux rencontres différentes :

- Rencontre parents sur les problématiques d'alimentation, animée par Jean-Marie Lacau, directeur du Réseau Lucioles (qui met en valeurs les savoirs et l'expérience des parents) ;
- Rencontre frères et sœurs avec le support du dessin, animée par Sylvie Jacmart, psychologue de l'Adapei du Rhône, accompagnée de Marjolaine Chevalier, bénévole et sœur adulte qui a témoigné de son expérience.

- **19 Novembre – Conférence « Handicap et Santé »** (Palais de la Mutualité, Lyon 3^e)

De nombreuses associations, familles, professionnels et partenaires étaient réunis au Palais de la Mutualité de Lyon pour la journée organisée par l'Urapei sur la thématique de la santé.

Le temps fort de la journée a été, sans aucun doute, la signature de la charte Romain Jacob Rhône-Alpes « Unis pour l'accès à la santé des personnes handicapées ». Les signataires se sont ainsi engagés à tout mettre en œuvre pour favoriser le respect des 10 articles de la charte. Parmi eux : aider les personnes handicapées à exprimer leurs besoins, organiser l'accès aux soins courants et à la prévention, valoriser l'accompagnement, garantir l'accès aux soins ambulatoires, améliorer le recours aux urgences, construire une culture professionnelle commune...

- **20 Novembre – Colloque « Enfants et adultes handicapés épileptiques en établissement médico-social »** (salle L'Ellipse, Sainte-Foy-lès-Lyon)

Journée de formation et d'information sur l'épilepsie

L'Association organisait le 20 novembre dernier à Sainte-Foy-lès-Lyon une journée d'échanges à destination des proches de personnes épileptiques et des professionnels des établissements médico-sociaux.

Amener les parents et les professionnels à se former et à travailler ensemble autour d'un sujet technique favorise une reconnaissance et une confiance mutuelle parfois difficile à mettre en place dans le quotidien.

Cet événement, qui a rassemblé près de 150 personnes, était organisé par le *Conseil pour l'accès aux soins et santé* de l'Adapei du Rhône, en lien avec le groupe *Articulations du soin*, animé par l'EFAPPE (*Fédération des associations de personnes handicapées par des épilepsies sévères*).

Les actes de cette journée sont disponibles sur le site de l'Adapei du Rhône :

www.adapeidurhone.fr | rubriques « Documentation » puis « Téléchargement »

- **22 Novembre – Concours régional des « Victoires de l'Accessibilité 2014 »**

Remise des trophées aux lauréats du concours régional des « *Victoires de l'Accessibilité 2014* » suivie d'une représentation théâtrale par la compagnie du Boudy Band Saï Saï, organisées par l'Urapei (Salle Rameau, Lyon 1^e).

- **23 Novembre – Repas dansant de l’AHSOL** (Salle des fêtes Noël Delorme, Mornant)
- **Décembre – Campagne de Noël / Catalogue de Noël 2014 !**

Yvette Cœur anime depuis 15 ans la Campagne de Noël de l’Adapei du Rhône. Il est proposé, au travers d’un catalogue de vente par correspondance, une sélection de produits alimentaires et cosmétiques, d’objets utiles ou de décoration, des jouets... dont certains sont fabriqués ou conditionnés dans des Esat par des personnes handicapées mentales.

Ce catalogue est une façon différente pour notre Association de développer la collecte de fonds. La société Ivoire, partenaire de l’Unapei, prend en charge tous les frais liés au catalogue : la sélection et l’achat des produits, la conception et l’impression des catalogues, la préparation et l’envoi des commandes et des factures, la gestion du stock et du site internet :

www.boutique-solidaire.com/adapei69

À chaque commande, Ivoire reverse à l’Adapei du Rhône une partie des revenus collectés. L’Association a ainsi reçu 3 750 € en 2014 qui ont permis l’achat de matériel pédagogique et de tablettes numériques à l’IME Les Sittelles.

Conclusion

Le foisonnement des activités présentées dans ce rapport démontre, s’il en est besoin, tout le dynamisme de notre Association dont la vocation première est d’accueillir et prendre soin des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Qu’il soit un bénévole avec sa passion et son dévouement, et/ou un professionnel avec son engagement et ses compétences, chacun s’attelle à ces objectifs et qu’il en soit ici remercié du fond du cœur.

En 2015, comme développé dans le Projet d’orientations, notre Action associative va s’attacher à développer la participation et la parole des personnes en situation de handicap elles-mêmes, comme tout récemment lors de la présentation d’un film « *Tu veux ou tu peux pas* », et à poursuivre les rencontres sur des sujets communs aux professionnels et aux parents telle la Journée sur la douleur programmée le 25 septembre prochain, et celle sur la fin de vie qui se déroulera en janvier 2016.

RAPPORT DE L'ACTION GESTIONNAIRE 2014

Philippe Nicot, Directeur général

Introduction

L'année 2014 a connu un certain nombre de mouvements parmi les différents directeurs.

C'est ainsi que Philippe Nicot a rejoint l'Association en avril 2014 en tant que nouveau Directeur général, après avoir exercé 8 ans à cette même fonction au sein de l'AFAPEI du Calaisis en région Nord-Pas-de Calais.

Suite au départ en retraite de Nasria Barnoud fin 2014, Ernest Okemba assure la direction de l'IME/IMPro Les Primevères, du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) et du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) depuis janvier 2015.

Au sein du complexe L'Orée des Balmes, Lionel Georges a assuré un intérim de direction d'octobre 2014 à avril 2015 suite au départ d'Eugénia Bratescu. Jean-Yves Beluze, jusque-là Directeur du complexe de la Gaieté, a pris la direction de ce complexe le 27 avril 2015.

Point sur l'environnement

▪ Evolution politique et du secteur

Notre secteur connaît de grandes mutations, qui s'inscrivent dans un cadre budgétaire national très contraint, ayant des incidences sur l'évolution des dépenses consacrées aux budgets sociaux et notamment sur notre secteur.

Dans ce cadre, un certain nombre de projets, issus la plupart du temps de rapports préalables, sont menés par les pouvoirs publics et vont avoir un impact sur nos établissements et services.

C'est le cas des suites du rapport Piveteau dont une mission a été confiée à Marie-Sophie Desaulle. Dans un environnement qui manque de réponses et de solutions adaptées aux besoins des personnes handicapées, ce rapport « *Zéro sans solution* » met en avant la notion de parcours, par opposition à celle de places. C'est dans ce cadre que nos établissements et services doivent apporter des réponses individualisées qui combinent des accueils, des accompagnements au domicile ainsi que des solutions temporaires qui permettent aux parents de bénéficier de temps de répit.

Si la réponse du gouvernement n'est pas à la hauteur de l'enjeu et des espoirs nés à la suite de la décision judiciaire qui a condamné l'Etat dans le cadre de l'« Affaire Amélie », quelques pistes

semblent se dessiner pour faciliter des solutions transitoires pour les personnes sans solution avec une réforme envisagée du fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Un autre dossier essentiel concerne le début du chantier sur la Réforme de la tarification. Maintes fois reporté, ce chantier enfin sur les rails vise à calculer les ressources en fonction des besoins des personnes accueillies et des prestations proposées par les établissements et services.

L'environnement est en évolution également au niveau de nos Unions et Fédérations nationales :

➤ *UNAPEI/FEGAPEI*

En juin 2014, l'Unapei et la Fegapei ont respectivement voté lors de leur Assemblée générale une feuille de route stratégique entérinant :

- La création d'un dispositif de concertation politique commun ;
- La création d'une identité commune « tierce », destinée à mutualiser certaines activités et prestations.

Les deux Directeurs généraux ont été désignés pour en assurer la mise en œuvre.

Depuis, les deux organisations ont défini, tant sur le plan politique que sur le plan opérationnel, les modalités et les axes d'une action politique commune, pour une mise en œuvre immédiate. Elles ont également acté un premier périmètre de mutualisation sur les activités de formation et les prestations relatives à la gestion.

Compte tenu du rapprochement de la Fegapei avec un autre syndicat employeur, le processus du rapprochement a été freiné début 2015 dans l'attente de l'évolution de ce nouvel acteur.

➤ *Le rapprochement FEGAPEI/SYNEAS*

La Fegapei et le Syneas, les deux organisations représentant les employeurs de la Convention collective nationale 66 (CCN 66), s'accordent pour participer à la mutation de l'environnement dans lequel évoluent leurs adhérents et, de manière plus générale, les associations du secteur social et médico-social.

Les deux organisations veulent répondre aux enjeux associatifs et aux attentes de tous les acteurs concernés : les personnes accueillies et accompagnées, les associations et les professionnels qui y travaillent.

Elles ont décidé de s'unir pour construire un nouveau cadre conventionnel. Elles sont convaincues de la nécessité, à moyen terme, de mettre en place une convention collective unique étendue pour le secteur. Elles seront parties prenantes de son élaboration, dès lors que les conditions seront réunies.

Concernant l'évolution de la CCN 66, la Fegapei et le Syneas ont décidé de mener ce travail collectif selon une méthode rigoureuse, dans un calendrier contraint, avec en perspective, une obligation de résultat. À ce titre, les deux organisations décident :

- de mettre en place plusieurs groupes de travail communs, composés de représentants politiques et techniques de leurs organisations pour piloter la réflexion et le travail ;
- de faire participer leurs adhérents à cette démarche, notamment par le biais de leurs délégations régionales ;
- d'être accompagnées par des prestataires extérieurs choisis ensemble par le Syneas et la Fegapei pour les guider dans leurs choix.

Ce travail prospectif doit mener à des propositions que les deux organisations porteront devant leurs instances respectives, pour les présenter ensuite aux partenaires sociaux et aux pouvoirs publics.

Les chantiers transversaux en déclinaison du projet d'orientations 2014-2016

▪ Le parcours de vie

Les chantiers menés dans ce cadre ont été animés en lien étroit avec le service de la Direction de l'Action associative, de manière transversale avec les Directeurs généraux adjoint de territoire (DGAT) et les établissements.

➤ Orientation des jeunes de plus de 20 ans accueillis en IME : mise en place d'un nouveau groupe de travail

De plus en plus de jeunes de 20 ans et plus restent en IME faute de places en établissement pour adultes handicapés. L'orientation de ces jeunes en secteur adulte est une priorité associative et de nos autorités de tarification. Pourtant, ils sont de plus en plus nombreux à être contraints de rester dans les IME, faute de places en secteur adulte. Alors que ce maintien dans le dispositif IME était censé être transitoire, il est prolongé dans les faits pendant plusieurs années pour beaucoup de jeunes bénéficiant de l'amendement Creton.

Ainsi, au 31 novembre 2014, 70 jeunes sous amendement Creton étaient accueillis dans les IME de l'Adapei du Rhône, la plupart d'entre eux ayant une orientation en accueil de jour/foyer de vie (45%), en établissement médicalisé (40%) ou en Esat/foyer d'hébergement (15%).

Dans ce contexte, un groupe de travail a été mis en place début 2015 pour identifier l'ensemble des besoins et proposer des solutions adaptées, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, qu'elles relèvent d'un financement de l'ARS ou du Conseil départemental ou de la Métropole de Lyon. Des pistes d'organisation et/ou d'actions dans les différents territoires de l'Association seront recherchées. L'objectif est de passer d'une logique de places en établissement (ou d'attente) à une logique de solutions et de parcours.

➤ *L'informatisation du « dossier unique » de la personne accompagnée*

L'article L311-3 du code de l'action sociale et des familles issu de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 a introduit l'obligation pour les établissements du secteur médico-social de constituer un « dossier unique » rassemblant toutes les informations qui concernent la personne accueillie, laquelle bénéficie d'un droit de consultation et de rectification selon certaines conditions définies.

Outil nécessaire à la conception, la conduite et au suivi des actions menées par un établissement, le dossier unique permet d'intégrer toutes les données et écrits professionnels nécessaires pour rendre compte de la situation et des problématiques d'une personne accompagnée. Son information va permettre de créer un espace de travail commun, de rassembler les données en un seul et unique endroit tout en garantissant aux professionnels un accès sécurisé.

Le déploiement du logiciel AGM retenu par l'Association fin 2013 est en cours. Actuellement, le personnel administratif de la majorité des établissements est formé au nouvel outil et commence l'informatisation des données. D'autres modules tels que le « projet personnalisé » et le « dossier de soins » sont en cours d'élaboration et seront déployés dans les différents établissements en 2015 et 2016.

➤ *Le groupe de travail Autisme*

Depuis plusieurs années, l'Adapei du Rhône s'est engagée volontairement sur la question de l'autisme, avec notamment la mise en place d'un groupe de travail Autisme co-animé par le Dr Sonié, coordinatrice du CRA (Centre ressources autisme) Rhône-Alpes, regroupant professionnels et représentants des parents.

Dans ce contexte, l'Association a formulé auprès de l'ARS des propositions d'actions s'inscrivant dans le 3^e Plan autisme (2014-1017) autour de 4 axes :

- Renforcer l'intervention précoce, avec l'extension du nombre de places en CAMSP ;
- Adapter l'accompagnement des enfants déjà présents en IME, avec la reconnaissance de places existantes pour enfants avec autisme dans certains établissements de l'Association ;
- Améliorer l'accueil des enfants sans solution dans l'Est lyonnais, avec la création de places supplémentaires en IME ;
- Mettre en place une équipe relais de diagnostic autisme pour les personnes adultes dans le secteur nord du département.

L'ARS n'a pas répondu à ces propositions mais a publié en mars 2015 son plan régional Autisme pour une durée de quatre ans (2014-2017) qui prévoit notamment la création de places d'Etablissements et services médico-sociaux (ESMS) destinées aux enfants dans le cadre d'un appel à candidatures.

Dans ce contexte, l'Association soumet de nouvelles propositions de création de places à l'ARS à partir de 2015.

▪ **Le soin et l'hygiène de vie**

➤ *La Commission médicale associative (CMA)*

La Commission médicale associative (CMA) a tenu sa première réunion en septembre 2010. Les compétences de ses membres couvrent l'ensemble des problématiques des établissements, dans un schéma paritaire entre les représentants du corps médical et les membres de l'Association.

La CMA, co-animée par le Dr Tarissan, se réunit 4 fois par an. Véritable instance ressources et d'appui autour du soin, ses travaux ont été variés en 2014 :

- Validation de la fiche de poste « psychologue », du « contrat d'exercice type pour les paramédicaux en établissement » et de la procédure de « recours à la contention » élaborés par le groupe Articulation des soins.
- Point sur le Groupe de travail Autisme et sur la proposition du Dr Bernard de conduire une étude sur le vieillissement des personnes handicapées mentales à partir des données MAP.3 des établissements.
- Avis sur les saisines d'établissements liées à des problématiques concrètes en matière d'accès aux soins.
- Organisation d'une rencontre médecins et psychologues en octobre 2014, avec pour ordre du jour :
 - Présentation et fonctionnement de la CMA, avec notamment un focus sur le bilan de ses activités et de son futur ;
 - Présentation de la fiche de poste « psychologue » ;
 - Discussion autour de l'évolution de la CMA et son renouvellement en 2016.

En effet, la composition de la CMA devrait être revue dans un délai de 5 ans (soit l'année prochaine et selon des modalités électives). L'idée est également de revoir la circulation de l'information dans les établissements avec la mise en place, en 2015, d'un relevé de conclusions avec l'objectif de le communiquer à l'ensemble des médecins, psychologues et directeurs des établissements.

➤ *Nutrition : quelle ligne directrice au sein de l'Association ?*

Travailler sur l'alimentation et la nutrition est un moyen d'aborder la santé et l'autonomie des personnes accueillies, le plaisir autour des repas. Initié début 2015, le groupe de travail Alimentation-nutrition est composé d'un Directeur général adjoint de territoire, de la Direction administrative et financière, d'un directeur d'établissement, de chefs de service éducatif et médical, d'éducateurs, d'AMP, de la référente qualité et d'administrateurs de l'Association.

Ce groupe s'est fixé comme objectifs de travail suivants :

- Elaborer des propositions à soumettre au Conseil d'administration afin de définir une politique associative en matière d'alimentation. Une Charte de bonnes pratiques sera rédigée et soumise à la signature des prestataires de l'Association.
- Répertorier et harmoniser les bonnes pratiques en matière d'alimentation et nutrition.

▪ **L'évaluation interne et externe, outils d'amélioration de la qualité**

➤ *L'évaluation externe : la fin du premier cycle évaluatif*

La loi 2002-02 du 2 janvier 2002 prévoit que tous les établissements et services médico-sociaux mènent une évaluation externe par un organisme indépendant habilité par l'ANESM. Ces opérateurs, sélectionnés par l'Association, réalisent suivant le cahier des charges fixé par le décret du 15 mai 2007, une visite au sein de l'établissement et analysent son fonctionnement suivant 15 critères en s'appuyant sur l'évaluation interne menée au préalable par l'établissement.

Le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement des établissements est ainsi subordonné aux résultats de l'évaluation externe : si l'évaluation n'est pas positive, les établissements pourraient se voir refuser leur agrément. Cependant il n'y a pas de « pièges » tendus, l'objectif est de veiller au bon fonctionnement des établissements et à la qualité de l'accompagnement et des soins.

Fin 2014, 46 rapports ont été transmis par l'Adapei du Rhône aux autorités compétentes. Les résultats obtenus par les évaluations externes mettent en évidence les points forts et les axes d'amélioration. Les comités de pilotage Evaluation/Qualité des établissements doivent désormais s'approprier ces recommandations, tout en priorisant leur mise en œuvre et actualiser les plans d'amélioration continue de la qualité (PACQ) des établissements en conséquence.

Au-delà d'une obligation légale, ces évaluations internes et externes sont un outil essentiel et dynamique de notre volonté d'améliorer la qualité de nos réponses apportées aux besoins des personnes accompagnées. Le recrutement d'une référente qualité réalisé fin 2014 pour accompagner les établissements dans leur démarche qualité doit également y contribuer.

Les actions réalisées dans le cadre des filières

▪ **La filière Enfants et adolescents**

➤ *Chantiers menés en 2014*

- Mobilisation de la filière sur le bilan diagnostic du CPOM signé en 2008 (élaboration d'un bilan diagnostic partagé avec l'ARS et travail sur les axes stratégiques et le plan d'actions pour le prochain CPOM).
- Mise en place d'une réflexion partagée avec les directions d'Esat sur l'amélioration des parcours des jeunes des IMPro.
- Elaboration de propositions de créations de places dans le cadre du 3^e plan autisme (10 places en CAMSP, 10 places sur l'est lyonnais, évolution des agréments des IME Le Bouquet et Les Primevères).

➤ *Chantiers menés en 2015*

- Suivi du conventionnement des IME avec l'Education nationale, avec obtention auprès de l'Inspecteur académique de prévisions de créations de postes pour septembre 2015 : 1 ETP à l'IME Les Primevères, 0,5 ETP à l'IME L'Oiseau Blanc, 0,5 ETP à l'IME Sittelles-Espérance, 0,25 ETP à l'IME Pierre de Lune.
- Réponse à l'appel à candidature de l'ARS dans le secteur enfant dans le cadre du 3^e plan autisme : création de 8 places à l'IME l'Oiseau Blanc au 1^{er} septembre 2015 et 2 places au 1^{er} janvier 2016, création de 7 places au CAMSP polyvalent de Lyon 9^e au 1^{er} janvier 2016, création de 9 places au SESSAD Alliance de Lyon 5^e au 1^{er} janvier 2017.

▪ **La filière Travail protégé et adapté**

Dans le cadre des réflexions de la Filière Travail adapté et protégé, trois groupes de travail ont été constitués en 2014, afin de permettre à ces établissements pas comme les autres de mener à bien leur double mission : sociale et économique. Les actions vont se déployer sur deux à trois ans.

➤ *Val'Pro - Accompagner le projet professionnel des travailleurs*

Il s'agit de créer les conditions nécessaires d'une réelle insertion professionnelle des travailleurs, en agissant notamment sur :

- La formation : recenser de manière uniformisée les besoins pour constituer des actions collectives, mener une réflexion sur l'intégration de la formation dans le projet personnalisé... ;
- L'évaluation des compétences ;
- L'insertion en milieu ordinaire ;
- La Reconnaissance des savoir-faire professionnels (RSFP).

Focus – Le Pôle formation de l'Adapei du Rhône

Le Pôle formation joue aujourd'hui un rôle important dans la formation des travailleurs et le déploiement de la RSFP (via une collaboration avec l'AFPA. 2 ans après sa création, son bilan est encourageant : 240 travailleurs handicapés formés et 10 établissements Esat, EA et IMPro concernés. Le Pôle formation poursuit son développement en proposant également son offre à d'autres associations (Alged, La Richardière, Œuvre St-Léonard, ARIMC, ARHM).

➤ *Dynami'T - Favoriser l'expression des travailleurs et dynamiser les équipes encadrantes*

Ce groupe de travail s'est notamment fixé pour objectif de favoriser l'expression des travailleurs, grâce à une meilleure appropriation des outils de la loi de 2002. Cela passe par l'évaluation de la satisfaction des travailleurs et de leur famille ; l'amélioration de l'expression au moment de l'élaboration des projets personnalisés ; la meilleure appropriation des Conseils de la vie sociale par les travailleurs.

Pour ce faire, l'utilisation du facile à lire et à comprendre, la formation et les échanges entre pairs seront les moyens mobilisés. Par ailleurs, il convient de développer de nouveaux outils qui permettent aux moniteurs de structurer et développer le projet professionnel des travailleurs.

➤ *Hantreprendre - Optimiser l'activité économique des Esat et EA, en cohérence avec les composantes médico-sociales*

L'objectif poursuivi est pluridimensionnel :

- Développer une synergie entrepreneuriale entre les établissements de la filière à travers la création d'une marque commerciale commune et d'un site internet fin 2015.
- Améliorer les outils de gestion de production et de suivi commercial par la mise en place de logiciels plus performants.
- Conduire une réflexion prospective sur les nouveaux marchés à développer et la structuration d'une offre globale qui sache mobiliser plusieurs établissements.

▪ **La filière Habitat et vie sociale**

La filière Hébergement et vie sociale, créée en novembre 2014, rassemble les directeurs des Foyers d'hébergement, des Foyers de vie, des Accueils de jours et des Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et permet la définition des thématiques prioritaires associatives. Un état des lieux visant à une harmonisation de certaines pratiques a déjà été réalisé : calendriers d'ouverture des établissements, participation financière aux frais de séjours, accueil temporaire et séquentiel, partenariats avec le secteur des personnes âgées. En phase avec le calendrier associatif, la filière a également apporté sa contribution à la réflexion sur les enjeux liés au développement du nombre de personnes relevant de l'amendement Creton.

Les prochains axes de travail porteront sur l'analyse de l'évolution des besoins et des demandes des résidents au regard de nos compétences et infrastructures, en matière notamment de vieillissement, troubles psychiques, troubles envahissants du développement, d'autonomie, vie affective et sexuelle, parcours de soin et partenariats.

▪ **Filière Etablissements médicalisés**

Le travail fourni par cette filière a été riche et varié cette année et a permis d'aborder de nombreux sujets :

- Suivi des fiches actions du CPOM en cours et préparation du prochain CPOM, avec réflexion sur les innovations dans la prise en charge et des modes d'accueil.
- Renforcement des partenariats (liens et maillages) avec le secteur sanitaire.
- Elaboration de formations au plus près des besoins de terrain.
- Réflexion sur les dépenses médicamenteuses dans les MAS et FAM et recherche d'optimisation des organisations avec mutualisation des achats.

- Travail en lien avec le groupe de travail articulation des soins.
- Veille juridique pour une optimisation et sécurisation au sein des établissements.

Les principales actions menées par les services fonctionnels

▪ Gestion administrative et financière

➤ *Chantiers menés en 2014*

- Centralisation de la comptabilité des établissements :
 - Rapatriement au siège et formation des effectifs comptables ;
 - Mise en œuvre du cycle de procédures achats (demande d'engagement de dépenses, seuils de demandes d'investissement, location matériels, travaux, maintenance etc...) ;
 - Centralisation trésorerie et règlement des fournisseurs ;
 - Reporting comptable mensuel à destination des établissements.
- Incidences liées au changement de commissaire aux comptes :
 - Ajustements des méthodes comptables ;
 - Finalisation des procédures internes bilan ;
- Renforcement de l'équipe facturation au siège suite à l'arrivée de la Métropole de Lyon en tant que troisième financeur.
- Renforcement de l'expertise du contrôle de gestion et des missions support formation :
 - Développement de LORA (L'Outil de Reporting Adapei) pour la production d'indicateurs afin de fournir des indicateurs prévisionnels et d'anticiper la future réforme de la tarification et le passage du coût à la place à une tarification qui prenne en compte les besoins de la personne et les prestations apportées ;
 - Poursuite du développement de la fonction support : simulations budgétaires, formations des directeurs, appui.
- Trésorerie :
 - Suivi et mise à jour du plan prévisionnel à 5 ans ;
 - Mise en place d'une situation de trésorerie courante grâce à la centralisation des règlements comptables ;
 - Déplacement d'une partie des placements vers des contrats de capitalisation, type AXA / CNP à 4 ans, avec des taux de 2,25 % particulièrement adaptés aux associations.

➤ *Chantiers à mener en 2015*

- Contrôle de gestion / Comptabilité :
 - Mise en place d'un flash gestion mensuel ;
 - Réflexion sur la mise en place d'un reporting dédié : Tableau de bord (TDB) Direction (mensuel) ; TDB Etablissements (trimestriel) ; TDB Activité (mensuel) : découpage week end, vacances, semaine.

- Facturation :
 - Passage à une nouvelle version du logiciel AGM et demande d'évolution pour calcul activité ;
 - Consolidation de la remontée d'informations établissements ;
 - Encours de facturation (enjeu financier à suivre sur les territoires) ;
 - Mise en place de la triple facturation financeurs (incluant la Métropole de Lyon).
- Comptabilité :
 - Simplification plan comptable ;
 - Développement logiciel comptable pour mettre en place un plan auxiliaire unique : pouvoir sortir un chiffre d'affaires par fournisseur ; solde compte résidents ; mutualisation achats ; Développement contrôle interne.
- TVA : tester le passage à la TVA sur un Esat avant de le décliner dans les autres.
- Poursuivre la politique de mutualisation des coûts et allocation optimale des ressources.
- Mettre en adéquation les grands chantiers Adapei du Rhône sur 2015-2018 avec les ressources financières : stratégie, financement.

▪ Ressources humaines

Ces deux dernières années, plusieurs lois sociales importantes ont été promulguées, impliquant fortement notre organisation et nécessitant la mise en œuvre de nouveaux dispositifs face à ces récentes évolutions législatives engendrant des réformes importantes.

➤ *Chantiers menés en 2014*

- Création de la Base de données économiques et sociales (BDU) à destination des instances représentatives du personnel.
- Poursuite de la centralisation de la paye et de l'administration du personnel des établissements qui a débuté en 2014 et se poursuivra sur 2015.
- Le comité de suivi pour l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées constitué en 2013 a établi au cours de l'année 2014 un diagnostic de la situation existante et a travaillé sur des actions tendant à favoriser l'emploi et le maintien dans l'emploi.
- Négociation d'un accord sur la Prévention du stress au travail.
- Etude sur le temps partiel (loi du 14 mai 2013).
- Formation de l'ensemble des personnels d'encadrements à la conduite des entretiens individuels.

➤ *Chantiers à mener en 2015*

- Mise en place de la Déclaration sociale nominative (DSN) à partir du 1er avril.
- Mise en place de la portabilité de la prévoyance pour les salariés qui quittent l'Association.
- Création du Compte personnel formation (CPF) dans le cadre de la Loi sur la réforme de la formation de mars 2014.
- Mise en place et suivi des entretiens individuels pour l'ensemble des salariés.
- Mise en place du compte de prévention de la pénibilité pour l'ensemble des personnels de nuit.
- Mise en place des délégations de pouvoirs (DGAT, Directions fonctionnelles, Directeurs).
- La centralisation n'est pas totalement finalisée mais largement déployée, dans ce cadre une première étude s'inscrivant dans une démarche d'évaluation de cette nouvelle organisation sera menée avec pour objectif d'apporter si besoin des améliorations au fonctionnement actuel. A cet effet, un questionnaire est adressé à chaque personnel concerné.
- Signature d'une convention avec l'Agefiph pour l'emploi, le maintien dans l'emploi et l'intégration de salariés handicapés, les actions favorisant l'emploi de salariés handicapés sur les trois prochaines années.
- Mise en place de tableaux de bord RH : effectif, masse salariale, absentéisme.
- Constitution d'un groupe de travail pour l'analyse des causes de l'augmentation du recours au CDD et mise en œuvre des préconisations formulées par ce groupe tendant à en réduire le nombre.
- Centralisation de la gestion de la formation des travailleurs d'Esat afin de favoriser la synergie entre établissements, de construire des actions de formation adaptées à nos propres besoins, de travailler en collaboration avec le Pôle formation de l'Adapei du Rhône, d'assurer le suivi budgétaire et la facturation de la formation (objectif 100% de la cotisation doit être dépensée) ainsi que le suivi individuel du parcours formation des travailleurs d'Esat.
- Construction et déploiement d'une CV-thèque à destination des établissements ;
- Elections professionnelles : renouvellement du Comité d'entreprise, des délégués du personnel et des CHSCT.
- Négociation d'un accord sur la complémentaire santé dans le cadre de la loi du 14 mai 2013.
- Construction d'un module de formation sur la prévention des risques psychosociaux en lien avec le comité de pilotage sur le stress au travail.
- Etude de la mise en place d'une complémentaire santé pour les travailleurs handicapés.

▪ **Systemes d'information**

➤ *Chantiers menés en 2014*

- Démarrage officiel de l'Intranet.
- Déploiement des premières connexions haut débit.

- Renforcement des équipes :
 - Recrutement d'un responsable projets et exploitation ;
 - Accroissement de la plage horaire du support.
- Homogénéisation des systèmes d'information :
 - Via des outils de recensement du parc ;
 - Via des communications sur les « bonnes pratiques » ;
 - Via des opérations sur les serveurs partagés.
- Modernisation des serveurs.
- Montée en compétence des collaborateurs sur la téléphonie :
 - Gestion de la flotte des mobiles ;
 - Prise en charge de la téléphonie fixe.

▪ **Patrimoine, Travaux et Sécurité**

➤ *Chantiers menés en 2014*

- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments :
 - Fin des travaux d'isolation financés intégralement par les Certificats d'économie d'énergie (environ 400 000 € sur 2013 et 300 000€ sur 2014) ;
 - Renégociation des contrats gaz et des contrats d'électricité au tarif vert (>240kVA).
- Créations, extensions d'établissements :
 - Ouverture de l'extension de l'Esat la Goutte d'Or à Meys (septembre 2014) ;
 - Ouverture du Complexe Santy à Lyon 8^e : foyer d'hébergement, accueil de jour, domicile collectif et service d'accompagnement à la vie sociale (octobre 2014) ;
 - Ouverture du Pôle d'activités et d'apprentissage Perce Neige à Thizy-les-Bourgs (octobre 2014) ;
 - Extension de l'IME Oiseau Blanc à Décines pour créer une salle d'activité (juillet 2014) ;
 - Démarrage des études pour la réhabilitation/extension du CAJ Parilly à Vénissieux : rénovation des 1 400 m² du site rue Forest et construction de 450 m² (rapatriement du site rue du Génie). Pour rappel, le CAJ accueille 102 adultes handicapés. Le nouveau projet doit permettre la création de 5 places supplémentaires ;
 - Démarrage des études pour la reconstruction de l'IME Les Sittelles à Caluire-et-Cuire ;
 - Programmation pour la réhabilitation/extension du Foyer d'hébergement La Goutte d'Or ;
 - Démarrage des travaux du FAM La Rose des Sables au Bois d'Oingt 2 (septembre 2014)
 - Démarrage des travaux de l'IME Pierre de Lune 2 à Saint-Priest (septembre 2014).

Chantiers entamés début 2015

- Mutualisation des contrats de maintenance et visites périodiques avant fin 2015.
- Mise en place de Plans bleus harmonisés dans les établissements médicalisés.
- Mise en place de Documents uniques des risques professionnels (DURP) harmonisés.
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments :

- Réalisation de l'audit énergétique réglementaire (Décret n°2013-1121 du 4 décembre 2013) pour le 05/12/2015.
- Réalisation du bilan des gaz à effet de serre (Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011) pour le 31/12/2015 (à réaliser tous les 3 ans - premier bilan 31/12/2012).
- Renégociation des contrats d'électricité au tarif jaune (entre 36 et 240 kVA) avant la fin des tarifs règlementés au 31/12/2015.
- Préparation des Agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) à déposer avant le 27/09/2015 pour 24 établissements :

La loi du 11 février 2005 exige une accessibilité des établissements recevant du public (ERP) au 1^{er} janvier 2015. Cependant, nous avons la possibilité d'établir des « Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) » pour réaliser ou poursuivre des travaux de mise en accessibilité après le 1^{er} janvier 2015. Ces Ad'AP apporteront un cadre juridique sécurisé et s'accompagneront d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1^{er} janvier 2015. Des sanctions financières proportionnées seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP et le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

La démarche à entreprendre consiste à étudier les diagnostics réalisés pour en vérifier la rationalité avec nos usages et nos bâtiments. À la suite de quoi un Ad'AP sera élaboré pour les bâtiments concernés au sein de l'Association. Le projet d'Ad'AP devra être validé par le Préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

- Projets immobiliers :
 - Dépôt du permis de construire du nouveau CAJ Parilly à Vénissieux (30/03/2015) et déménagement du CAJ Parilly sur les sites du Génie et de l'Esat Jacques Chavent à Lyon 7^e ;
 - Ouverture du Foyer d'hébergement Jodard 2 à Thizy-les-Bourgs (juillet 2015) ;
 - Livraison de l'IME Pierre de Lune 2 à St-Priest (décembre 2015) ;
 - Livraison du FAM La Rose des Sables 2 au Bois d'Oingt (décembre 2015) ;
 - Création de 5 places pour personnes autistes au Foyer d'hébergement La Goutte d'Or à Meys
 - Déménagement du SESSAD/CAMSP.

Conclusion

Cette année a été riche en chantiers poursuivis ou ouverts dans le cadre de l'action gestionnaire.

2014 a correspondu pour le nouveau Directeur général à sa découverte de l'Association et sa compréhension et prise en compte des principales problématiques.

Une nouvelle dynamique est recherchée en 2015 avec le Comité de direction pour la mise en place d'un véritable collectif de travail au service d'une vision et de valeurs partagées.

Une des volontés poursuivie est de renforcer la politique de services apportée par le siège auprès de chaque directeur et établissement.

Un des principaux chantiers à mener, qui prendra deux à trois ans, sera la construction et le développement des Systèmes d'Information qui doivent permettre de mieux répondre aux enjeux actuels et futurs.

N'oublions pas toutefois que l'enjeu principal de court terme en 2015 sera la construction et la négociation du nouveau CPOM avec l'ARS ainsi que le cadre contractuel et financier avec le Département du Rhône et la Métropole de Lyon.

RAPPORT DE GESTION 2014

André Dotte, Trésorier

Les comptes 2014 de l'Adapei du Rhône ont été arrêtés suivant les mêmes méthodes qu'en 2013. Le résultat de l'exercice 2014 est un excédent de 1 291 190 €. Cependant la reprise annoncée des produits des amendements Creton pour 1 495 253 € par l'ARS nous amènera à constater un déficit de 204 063 €.

Activités de l'Association

Le nombre de places en établissement au 31 décembre 2014 est de 2 865, qui correspondent à 2 325 personnes physiques accueillies. Cet écart provient du fait qu'une personne peut être accueillie dans plusieurs établissements. Par exemple, un travailleur d'Esat peut aussi être accueilli en hébergement.

Le nombre de journées réalisées en 2014 est de 708 848 (dont 62 822 journées de double tarification soins et hébergement), soit 32 244 de plus qu'en 2013.

L'année 2014 a été marquée par l'ouverture du complexe Santy et la fermeture-transfert simultanés des foyers d'hébergement du Bois Galant, des Châtaigniers, de l'accueil de jour du Grand Large, et des SAVS de l'Etape et de Lyon 8^e. Les agréments ont été revus en conséquence.

Aujourd'hui nous avons au complexe Santy : un foyer d'hébergement de 53 places + 3 places d'accueil séquentiel, un accueil de jour de 10 places, un domicile collectif de 14 places + 1 place d'accueil séquentielle et un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de 40 places.

Sur la résidence Plurielle, un SAVS de 40 places.

Ressources de l'Association

Le total des ressources est de **117 671 K€**, soit une progression de seulement 0,6 % par rapport à 2013.

Les prix de journées et dotations globales, ARS et Conseil général représentent 76,5 % des ressources.

Le reste des ressources provient de l'aide aux postes, des activités commerciales et des recettes diverses.

L'aide aux postes est un complément de salaire versé aux travailleurs handicapés des Esat et des EA par l'Etat.

L'évolution de la répartition des financeurs est relativement stable sur les 3 dernières années avec cependant une augmentation de la Métropole de Lyon dans les dotations, à 18 145 K€ sur 2014.

Dépenses de l'Association

Du fait de l'ouverture en année pleine de la Résidence Plurielle, les dépenses ont une augmentation plus forte qu'à périmètre constant, pour atteindre **116 380 K€**.

Les dépenses de personnel constituent le poste principal de dépenses avec 80 528 K€, soit plus des deux tiers du total. Elles passent de 66% à 70% pour la partie salaires. Cela est dû en grande partie à l'augmentation des CDD.

Le second poste le plus important concerne les bâtiments, c'est-à-dire les amortissements, les loyers, les intérêts d'emprunts, la maintenance etc., avec 10 % du total des dépenses. Les autres postes significatifs sont les achats pour 8 %, l'alimentation, 5 % et les transports, 3%.

Les principaux investissements de 2014 concernent la mise en fonctionnement du bâtiment de l'Esat La Goutte d'Or à Meys pour 2 967 K€ ainsi que la salle multi-activités de l'IME L'Oiseau Blanc à Décines pour 418 K€. L'acquisition de matériel reste stable sur l'année, à hauteur de 794 K€, tandis que les dépenses pour les cuisines ont augmenté et sont désormais de 286 K€, dues notamment à l'ouverture du Complexe Santy et de l'extension de l'Esat La Goutte d'Or.

À noter néanmoins la baisse des achats de véhicules cette année, pour 290 K€ au lieu de 438 K€.

Aucun nouvel emprunt sur l'exercice 2014.

On recense 1 827 personnes présentes dans l'effectif salarié au 31 décembre 2014, hors travailleurs handicapés, ce qui correspond à 1 614 équivalents temps plein. La progression de + 1.6 % par rapport à 2013 correspond à l'ouverture de la Résidence Plurielle.

Bilan actif

Les constructions augmentent de 3 933 K€ sur 2014, avec la mise en fonctionnement de l'extension de l'Esat La Goutte d'Or et la salle d'activités de l'IME L'Oiseau Blanc et réduisent donc les immobilisations en cours du même montant.

Les créances augmentent de 159 K€ sur l'activité commerciale, ainsi que la créance auprès de l'Agence de services et de paiements de 1 078 K€ au 31 décembre 2014.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 20 147 K€ en augmentation de 1 038 K€ du fait d'une restructuration des placements : transfert de livrets d'épargne vers des contrats de capitalisation.

Bilan passif

La modification de la structure des fonds associatifs provient de corrections de comptes à comptes plus conformes au plan comptable en vigueur demandées par le commissaire aux comptes.

Concernant les fonds dédiés portés en réserve au titre des successions, le solde disponible est de 791 K€ au 31 décembre 2014.

Les provisions pour risques et charges augmentent de 310 K€ en 2014. Ce poste comprend principalement des provisions pour transport ARS, retraite, congés payés et litiges.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés augmentent de 751 K€, soit +18 %. Cela correspond aux chantiers en cours sur 2014.

Les autres dettes baissent de 183 K€ suite à la régularisation des APL avec le Conseil général pour le compte des résidents.

Affectation proposées par le Conseil d'administration pour les résultats 2014, propres à l'Association :

◇ **Quant au résultat associatif**, excédentaire de 378 672 €, le Conseil d'administration propose de les affecter en réserve de compensation des charges d'amortissements pour la construction de la cuisine centrale.

◇ **Quant au résultat du Bulletin**, déficitaire de 9 771 €, le Conseil d'administration propose de l'affecter en report à nouveau.

- ◇ **Quant au résultat de la Passerelle du Sourire**, excédentaire de 3 669 €, le Conseil d'administration propose d'atténuer le déficit des exercices antérieurs.
- ◇ **Quant aux résultats excédentaires des Esat Gestion commerciale**, soit 1 165 695 €, le Conseil d'administration propose de les affecter en réserve de compensation des charges d'amortissements pour la reconstruction du bâtiment de l'Esat Léon Fontaine ainsi que la rénovation du bâtiment de l'Esat Louis Jaffrin.
- ◇ **Quant aux résultats déficitaires de l'Entreprise adaptée Bellevue à Thizy-les-Bourgs**, soit 26 002 €, le Conseil d'administration propose de l'affecter en report à nouveau.
- ◇ **Quant aux résultats excédentaires de l'Entreprise adaptée Papyrus à Lyon 8^e**, soit 18 448 €, le Conseil d'administration propose de l'affecter en réserve de compensation des charges d'amortissements pour l'aménagement d'ateliers.
- ◇ **Quant aux résultats excédentaires des établissements sous CPOM IME-MAS-FAM-SIEGE**, soit 1 231 862 €, le Conseil d'administration propose de les affecter en réserves de compensation des charges d'amortissement au cas où les produits des amendements Creton viendraient à être maintenus et sinon en réserve de compensation des déficits.
- ◇ **Quant aux résultats déficitaires des établissements sous CPOM ESAT**, soit 81 573 €, le Conseil d'administration propose de l'affecter en report à nouveau.
- ◇ **Quant aux résultats excédentaires des établissements sous accord partenarial avec la Métropole de Lyon**, soit 36 084 € (après les refus prévisionnels de provisions), le Conseil d'administration propose de les affecter en réserve de compensation des charges d'amortissements, dans l'attente de la validation par la Métropole de Lyon.
- ◇ **Quant aux résultats déficitaires des établissements sous accord partenarial avec le Conseil départemental**, soit 105 415 € (après les refus prévisionnels de provisions), le Conseil d'administration propose de les affecter en réserve de compensation des déficits.

COMPTES ANNUELS 2014

Compte de résultat – Charges

CHARGES	2014	2013
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises	8 835	9 356
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 686 727	1 602 908
Variation de stock		4 417
Autres achats et charges externes (*)	27 730 209	27 086 037
Impôts, taxes et versements assimilés	5 523 183	5 415 114
Salaires et traitements	51 461 619	49 900 577
Charges sociales	22 491 345	21 593 243
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 461 548	4 637 724
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	281 803	169 043
Dotations aux provisions	557 837	576 243
Autres Charges	72 223	350 441
TOTAL I	114 275 330	111 345 101
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun II	15 775	28 432
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	428 270	493 694
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		38
TOTAL III	428 270	493 732
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	349 690	457 745
Sur opérations en capital	197 480	1 441 742
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	786 647	743 273
TOTAL IV	1 333 818	2 642 761
Impôts sur les sociétés (V)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)	5327 121	597 305
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	116 380 314	115 107 332
Solde créditeur = excédent	1 291 190	1 862 630
TOTAL GENERAL	117 671 504	116 969 961
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier	26 660	58 246
- redevances de crédit-bail immobilier		

Comptes de résultat – Produits

PRODUITS	2014	2013
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises	2 569 161	2 369 526
Production vendue (biens et services) (a)	9 729 721	9 445 904
SOUS-TOTAL A - MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES <i>Dont à l'exportation</i>	12 298 882	11 815 430
Production stockée (b)		7 350
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	89 925 808	87 746 746
Subvention d'exploitation	168 313	174 117
Reprises sur provisions, amortissement et transferts de charges	578 942	583 633
Cotisations	96 265	95 395
Autres produits (hors cotisations)	11662 795	11 735 525
SOUS-TOTAL B	102 432 123	100 342 765
TOTAL I (A + B)	114 731 005	112 164 736
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)	228 193	417 251
Produits financiers		
De participation	19 007	667
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	684 979	503 023
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	703 896	503 690
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	709 184	786 861
Sur opérations en capital	96 542	1 864 858
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 049 891	974 778
TOTAL IV	1 855 616	3 626 497
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	152 704	1 209 310
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	117 671 504	116 969 961
Solde débiteur = déficit		
TOTAL GENERAL	117 671 504	116 969 961
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		

Bilan Actif

ACTIF	Brut 2014	Amortissement	Net 2014	Net 2013
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	698 657	698 524	133	26 817
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 508	4 850	10 658	163
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 298 997		5 298 997	5 014 287
Constructions	67 617 331	25 129 804	42 487 526	41 412 374
Installations tech, matériel et outillage industriel	19 812 741	15 636 583	4 176 158	4 184 536
Autres	7 900 749	6 251 849	1 648 900	1 671 286
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	3 576 108		3 576 108	3 674 030
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	53 216		53 216	53 216
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	204 332		204 332	202 432
Prêts	2 595		2 595	2 595
Autres	41 481		41 481	45 745
TOTAL I	105 221 716	47 721 611	57 500 105	56 287 480
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisions.	25 710		25 710	25 710
En-cours de production (biens et services)	2 829		2 829	2 829
Produits intermédiaires et finis	11 024		11 024	11 024
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	54 822		54 822	37 113
Créances				
Usagers et comptes rattachés	7 240 120	277 053	6 963 067	5 940 848
Autres	4 079 805		4 079 805	2 826 341
Valeurs mobilières de placement	20 147 365		20 147 365	19 109 709
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 308 842		9 308 842	35 913 793
Charges constatées d'avance	180 135		180 135	172 265
TOTAL II	41 350 653	277 053	41 073 600	64 039 633
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	146 572 369	47 998 664	98 573 705	120 097 684

Bilan Passif

PASSIF	2014	2013
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 914 561	5 914 561
Ecarts de réévaluation		
Réserves	38 771 814	24 541 891
Report à nouveau	-1 669 728	-1 568 241
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 291 190	1 862 630
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 367 547	2 367 547
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	4 500 294	893 359
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 391 078	1 293 257
Provisions réglementées	8 355 115	19 858 789
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	60 921 871	55 163 793
Provisions		
Provisions pour risques	3 362 387	3 052 164
Provisions pour charges		
TOTAL II	3 362 387	3 052 164
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	249 905	4 672 949
Sur autres ressources	1 876 179	1 808 122
TOTAL III	2 126 074	6 481 071
Dettes		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	13 750 392	37 154 185
Emprunts et dettes financières divers	47 559	22 272
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 497	8 178
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 844 401	4 093 028
Dettes fiscales et sociales	11 663 209	11 523 106
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	433 181	988 273
Autres dettes	1 404 977	1 588 327
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	12 158	23 289
TOTAL IV	32 163 374	55 400 657
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	98 573 705	120 097 684

Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
3. Dont emprunts participatifs		

Règles sur les principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2013 ont été établis et présentés conformément à l'instruction 00-061 du 10/07/00 (dite M22 privé) en remplacement de la M21 bis abrogée le 17/08/07 et au règlement CRC 99-01.

Le plan comptable utilisé est celui du secteur sanitaire et social.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement pratiquée est de 5 ans ou 3 ans pour les licences et brevets.

À la demande des organismes financeurs, les immobilisations incorporelles représentant des frais de premier établissement du FAM La Rose des Sables (698 657 euros) ont été amorties sur 5 ans.

2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les taux d'amortissements pratiqués sont ceux acceptés par la Tutelle et varient ainsi :

- | | | |
|----------------------------|---|---|
| ▪ Construction | : | linéaire 30 - 50 ans |
| ▪ Agencement - aménagement | : | linéaire 20 ans |
| ▪ Matériel | : | linéaire 10 ans, 7 ans, 5 ans et 3 ans (Ipad) |
| ▪ Véhicules | : | linéaire 5 ans, 6 ans et 7 ans |
| ▪ Informatique | : | linéaire 5 ans |

3 – PLAN COMPTABLE

Nous avons appliqué le plan comptable général tel qu'il a été publié dans l'arrêté du 12/12/07.

4 – STOCKS

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût d'acquisition.

5 – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Les plus-values sont constatées selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).

Lorsque le cours des valeurs au 31/12 est inférieur au prix d'achat, une provision pour dépréciation est constatée.

6 – TITRES ET PARTICIPATIONS

Les titres et participations sont valorisés à leur coût initial d'achat. Lorsque la valeur de la participation est inférieure au coût d'achat, une provision pour dépréciation est constatée.

7 – REPORT A NOUVEAU

Suite à l'arrêté du 15/06/07, la présentation du bilan est modifiée. La partie du passif concernant les fonds propres est la suivante :

- Report à nouveau : concerne uniquement le résultat associatif
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification : dépenses inopposables
- Report à nouveau tiers financeurs : résultats des années N-1 et N-2
- Dépenses non opposables aux tiers financeurs.

8 – NOUVELLES ACQUISITIONS

Pas de nouvelles acquisitions sur 2014 mais mise en fonctionnement de l'extension de l'Esat La Goutte d'Or et de la salle d'activités de l'IME l'Oiseau Blanc.

9 – PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Suite au décret du 15/07/07, les provisions réglementées sont ainsi réparties :

- Provisions pour couverture du besoin en fonds de roulement
- Provisions réglementées pour réalisation d'actif
- Provisions pour renouvellement des immobilisations

Ces dernières financent des investissements. Elles sont amorties au fur et à mesure de la dépréciation du bien concerné.

10 – ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS TELS QU'ILS SONT PRÉSENTÉS AUX TUTELLES

Celles-ci peuvent éventuellement les modifier avant d'arrêter les budgets prévisionnels de N + 2. Les éventuelles différences positives ou négatives font l'objet d'une régularisation entre les postes Résultats de l'année N et Dépenses refusées ou non opposables selon leur nature.

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Report à nouveau associatif	-361 483 €	-405 408 €
Dépenses refusées	43 980 €	0 €
Report à nouveau tiers financeur	456 988 €	671 211 €
Résultat N-1	43 979 €	413 008 €
Résultat N-2	413 008 €	258 203 €
Dépenses non opposables	1 264 266 €	1 162 833 €
Résultat d'ensemble	1 291 190 €	2 212 460 €
Résultat associatif	1 530 711 €	1 334 022 €
Résultat proposé tiers financeur	-239 521 €	878 438 €

11 – EFFECTIFS TOTAL PAYE DU PERSONNEL

- Salariés : 2 086
- Ouvriers Esat : 909
- Total : 2 995

12 – PROVISION POUR CONGÉS PAYÉS

Suite au décret du 15/07/07 et de l'avis du CNC du 04/05/07, les congés payés sont comptabilisés dans chaque établissement ; mais non opposables aux autorités de tarification. En N+1 ils sont affectés en dépenses non opposables aux tiers financeurs.

13 – RÉSERVE DE COMPENSATION

En application du décret budgétaire du 22/10/2003, une partie des résultats excédentaires peut être affectée par les organismes financeurs en réserve de compensation.

Une partie des résultats a été affectée à cette réserve. Celle-ci pourra être utilisée pour compenser des déficits ultérieurs en accord avec les organismes financeurs.

14 – AMORTISSEMENTS

À compter de l'exercice 2005, il est fait application du règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. La méthode simplifiée (prospective) de réallocation et reclassement des immobilisations a été retenue.

15 – CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale.

16 – INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (IFC)

L'engagement lié aux IFC correspondant aux droits acquis de chaque salarié s'élève à 6 530 522 € pour un départ à 62 ans.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux de progression des salaires : 3%
- Taux monétaire : 3 %

Le montant des IFC comptabilisées sur l'exercice 2014 est de 524 180 € portant la provision à 1 783 213 €.

17 – FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés des établissements correspondent à des sommes affectées dans le but de financer des dépenses clairement déterminées.

Les fonds dédiés associatifs correspondent à des dons reçus non encore totalement utilisés au 31/12.

18 – DÉPRÉCIATION CRÉANCES

Toutes les créances concernant les recettes de tarification antérieures au 31/12/12 ont été provisionnées totalement à l'exception de celles perçues avant le 31/12/13.

19 – PROVISION POUR LITIGES PRUD'HOMMES

Le montant provisionné pour l'exercice en cours est de 781 000 €. La variation 2013/2014 est positive de 388 000 €.

20 – CESSION

Aucune cession cette année.

21 – CRÉATION DE PLACES

L'année 2014 a été marquée par l'ouverture du Complexe Santy et la fermeture-transfert simultanés des foyers d'hébergement du Bois Galant, des Châtaigniers, de l'accueil de jour du Grand Large, et des SAVS de l'Etape et de Lyon.

Les agréments ont été revus en conséquence.

ORIENTATIONS 2015

Marie-Laurence Madignier, Présidente

Au-delà de la poursuite des actions engagées en 2014 et qui vous ont été présentées tout au long de cette Assemblée générale, nous mettrons en 2015 l'accent sur les orientations suivantes :

1. Tisser des partenariats solides avec les nouvelles collectivités : la Métropole de Lyon et le Département du Rhône

Depuis le 1^{er} janvier, la nouvelle organisation territoriale est en place sur le périmètre d'intervention de notre Association, ce qui nous contraint à changer de nom pour nous adapter à ce changement. Si des mesures transitoires ont permis d'éviter des ruptures de prise en charge, il convient maintenant de nouer de nouveaux liens, de nouvelles modalités de travail avec ces nouvelles collectivités pour partager un projet d'accueil et d'inclusion de nos enfants handicapés dans la vie locale.

Nous travaillerons en collaboration la plus étroite possible avec les responsables des politiques territoriales en matière de handicap de ces entités, avec un accent particulier sur :

- les jeunes adultes de plus de 20 ans, dits « en aménagement creton », maintenus néanmoins en établissement pour enfant, faute de places disponibles dans le secteur adulte, et dont le nombre s'accroît de façon inquiétante.
- les personnes handicapées vieillissantes dont les besoins spécifiques font qu'elles se trouvent progressivement décalées par rapport aux caractéristiques des structures qui les accueillent notamment dans le mode d'accompagnement et les activités proposées.

Pour ces deux situations qui revêtent un caractère d'urgence, nous nous attacherons à construire ensemble des solutions qui leur soient adaptées. La question de l'habitat dit « intermédiaire » pour les personnes plus autonomes, qui bien souvent sont travailleurs en Esat, sera également abordée avec nos partenaires en lien avec les travaux de la nouvelle filière « habitat et vie sociale ».

Avec la Métropole de Lyon et le Conseil départemental du Rhône, comme avec l'ARS, nous poursuivrons notre dynamique de construction de réponses aux besoins d'accueil spécifique, en particulier cette année pour les personnes avec des troubles du comportement : FAM Rose des Sables au Bois d'Oingt, IME Pierre de Lune dans la métropole lyonnaise, postes de travailleur avec autisme à l'Esat La Goutte d'Or à Meys.

2. Faire vivre en interne la filière « habitat et vie sociale », pour fluidifier les parcours de vie

Pour compléter une dynamique de filières mise en place depuis plusieurs années à l'Adapei du Rhône pour les secteurs enfants, santé et travail, les responsables d'établissement d'hébergement ou des services d'accompagnement à la vie sociale constituent depuis quelques mois une nouvelle « filière ».

Ils travaillent désormais ensemble pour réfléchir à leurs pratiques, partager mieux leurs innovations et progresser dans l'amélioration du parcours de vie de chaque personne. Ils œuvrent à faire évoluer les établissements et services afin de les faire mieux correspondre aux besoins : prendre en compte l'intergénérationnel, mieux accompagner le parcours de soin des personnes ainsi que leur vie affective et sexuelle, développer l'accueil séquentiel, proposer des modifications d'agrément si besoin.

Ces lieux de vie sont en effet à l'articulation des activités internes et de l'inclusion dans l'environnement, des lieux où peuvent se travailler l'autonomie et la prise de parole des personnes handicapées sur leur propre projet. La demande des familles et des personnes en situation de handicap vise de plus en plus au maintien dans la vie ordinaire : la filière « hébergement et vie sociale » nous permettra d'imaginer des situations très individualisées et évolutives pour répondre à cette demande qui va croissante.

3. Accompagner le travail et son environnement pour valoriser l'activité des ouvriers handicapés

Le tiers des personnes handicapées accueillies par l'Adapei du Rhône travaillent en Esat, pour la plupart, ou en entreprise adaptée. Pour eux, comme pour nous tous, c'est l'occasion de valoriser leurs compétences et de les développer si l'on sait leur en fournir les moyens. Pour cela une collaboration est engagée avec le réseau du travail adapté dans la région Rhône-Alpes, pour mettre en œuvre une véritable évaluation des compétences et construire un parcours de formation et de travail afin de permettre aux travailleurs de progresser vers une plus grande autonomie, chacun à son rythme et avec ses possibilités. Cela questionne également les modes d'accompagnement dans les ateliers et en dehors pour les faire évoluer vers une plus grande personnalisation.

Et pour permettre à nos Esat de poursuivre leur dynamique commerciale et de fournir ainsi le travail adapté dont les travailleurs ont besoin, une marque commune aux différents établissements de notre Association est en cours de création. Elle offrira de façon beaucoup plus lisible à nos partenaires et clients un portail unique, signe de la synergie entre ces établissements. Le site internet de cette nouvelle marque, en cours d'élaboration, sera la première réalisation de cette démarche.

4. Prévenir des moments critiques en santé : soulager la douleur et accompagner la fin de vie

Cela fait plusieurs années maintenant que nous progressons vers une prise en charge plus globale de la santé des personnes que nous accueillons, sans nous focaliser sur la seule prise en charge du handicap intellectuel ou psychique. Avec leur avancée en âge, ces questions prennent plus d'importance, qu'il s'agisse du volet médical ou de l'accompagnement au quotidien.

Dans quelques mois, nous organiserons des rencontres sur deux questions fondamentales à partager entre professionnels et familles car elles touchent la globalité de la personne et de son entourage :

- **la douleur**, le 25 septembre 2015, avec un colloque intitulé : « *J'ai le droit de ne pas avoir mal, ma douleur c'est l'affaire de tous* »,
- **l'accompagnement en fin de vie**, en janvier 2016.

5. Rétablir les conditions d'un fonctionnement pérenne de l'Adapei du Rhône et donc de ses établissements dans un équilibre financier avec les ressources allouées par nos différents financeurs

Situation inédite depuis de nombreuses années, le résultat financier, déduction faite des recettes exceptionnelles « Creton » qui ne peuvent être considérées comme des recettes pérennes, est cette année négatif après une dégradation depuis 2 ou 3 ans. Les causes en sont identifiées. Certaines sont liées à une faiblesse de financement qui ne prend pas en compte la nature de certains accompagnements ainsi qu'à la baisse des financements opérée en 2012 par le Conseil général du Rhône et dont l'effet s'est fait ressentir fortement cette année.

Néanmoins, des mesures correctives de gestion s'imposent si nous voulons assurer la pérennité de notre Association et sa dynamique au profit de nos enfants handicapés, ceux accueillis aujourd'hui, mais aussi tous ceux qui frappent à la porte et qui sont sans solution. Cela nécessitera un rééquilibrage des moyens entre les établissements mais également une action sur une diminution de nos charges, notamment par une meilleure anticipation des temps de présence. Nous nous y attachons dès maintenant et dans la durée.

Et comme la qualité de l'accueil est centrale, nous poursuivrons le travail engagé pour faire vivre la dynamique née de l'évaluation interne et externe, pour en suivre en continu les conclusions à travers différents plans d'action au niveau associatif, des filières et dans les établissements, ce qui nous permettra de nous assurer que les mesures correctives prises ne nuisent pas à la qualité de l'accompagnement.

6. Poursuivre la mise en place d'outils donnant la parole aux personnes handicapées mentales

Nous achevons un cycle de mandats des Conseils de la vie sociale où nous avons souhaité, comme le préconise la loi de 2005, donner une réelle place aux représentants handicapés des résidents, sous forme de co-présidence le plus souvent. Parallèlement, l'usage du « facile à lire et à comprendre » s'est développé dans les établissements, dans *Le Bulletin...* des projets d'accessibilité nous montrent de mois en mois la volonté et les capacités de nos enfants à prendre leur place dans notre projet associatif.

Nous poursuivrons donc de façon déterminée cette volonté de construire avec eux les outils leur permettant d'exprimer en paroles et en actes leur solidarité avec ceux qui n'en ont pas la possibilité.

Enfin, donnons à l'action familiale les moyens de son ambition de proximité en mobilisant autour de l'Association de nouveaux parents et de nouveaux amis pour contribuer tous ensemble à construire une société plus accueillante pour nos enfants... C'est là que réside et que résidera demain encore notre force...

REMERCIEMENTS

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de ces actions

Aux membres du Conseil d'administration

Marjolaine CHEVALIER, Henri CLERC, Igor DELAHAYE, André DOTTE (Trésorier), Annie-Laure GILLET, Emmanuel GOUTAGNY, Bruno LE MAIRE (Secrétaire général), Marie-Laurence MADIGNIER (Présidente), Renée MERIAUX (Vice-présidente à l'Action associative), Catherine MOREY, Marie-Noëlle OUDIN-ROLLET, Patrick PUVIS DE CHAVANNES, Laurence REGARD, Nathalie REYNAUD, Jean-Claude RIVARD (Vice-président à la gestion), Charles-Henry SAVARY DE BEAUREGARD, Benoît TESSE, Michel VERDIER (chargé de l'Action familiale), Jacques MADIGNIER (membre d'honneur).

Aux représentants des associations affiliées au Conseil d'administration

Yvette CŒUR, (AHML), Annie LAURENT (AHSOL), Marie-Hélène MARGUERITE (AGIHB).

Aux représentants des associations partenaires au Conseil d'administration

Michel BRIFFARD (Trisomie 21 GEIST Rhône), Valérie LE NEVE (Association Autisme Rhône Lyon Métropole), Christophe PERRIN (ATMP), Philippe ALAYSE (Association SOLEIL).

Aux bénévoles de l'Action associative

Christiane ANDRIVET, Jacqueline ANTHOUARD, Yvonne ANTOLINOS, Michel ALLEX, Isabelle ARINI, Gilles ARNAUD, Joëlle AUBERT, Patrick AUBERT, Laurence AUTEUIL, Alix BADEA, Sandrine BEC, Marie-Pierre BELLEMIN-NOEL, Mohamed BENAZIZA, Rabah BENKHETACHE, Claude BERARD BERGERY, Marc BERNOUX, Etienne BICKERT, Justine BILLARD, Alix BLANC, Gabriel BOUCAUD, Colette BOURGEAY, Brigitte BOURGEOIS, Hélène et Jean BOUTEILLE, Rodolphe BOVE, Jean-Marc BOTTA, Jacqueline BROSSETTE, Hélène BUFFARD, Josette BUTAUD, Christine CAILMAIL, Nicole CALVET, Luigi CARDILLO, Fernando CATARINO, Bernard CHAMBOST, Sylvain CHAMBARD, Marie-Claude CHAPPUIS, Marie-Hélène CHARDON, Martine CHATELAIN, Annyvonne et Louis CHENAVAZ, Nelly CHEVALLIER, Nora CHOUCHI, Nicole CLAVAUD, Chantal CLERC, André COMBE, Geneviève et André COMOY, Brigitte CONFORT, Patricia CONTINO, Annie COSTANTINI, Simone et Georges COUDOUEL, Chantal CURTIL, Chantal DANGRE, Dominique DE BONIS, Armelle DE LA BARRE, DARPHIN, Patricia DAVID, Isaline DUC, Charlotte DUCLAUX, Yvette DUMAS, Marie-Antoinette, Madeleine DUSSART, Jean-Claude DUSSART, Delphine EMERY, Hélène ESMIEUX, Laura FAURON, Jeanine FELIX, Touria FERCHAKHI-ZERIOUH, Yvette FERRIER, Andrée et Gérard GAL, Véronique et Patrice GALLIEN, Jeanine GAUTHIER, Fabrice GARIN, Maguy et Robert GARIN, Dominique GERBES, Karim GHENDIR, Jeanine et Christian GIBERT, Monique GIGANDON, Françoise GIGNON, Jeannine GILARDONE, Liliane et Serge GIRAUD, Blandine GOTTELAND, Jacques GUILBERT, Corine GUILLEMET, Bruno GUINAND, Renée HASQUENOPH, Nicole et Roger HOCH, Paul HOLDNER, Elisabeth HUPAYS, Jeanine INESTA SAIGNAVONGS, Colette ISLER, Marie-Paule JALLET, Florence JAVAL, Marie-Rose JARA, Mourad KHERACHI, Isabelle et Pierre LA BATIE, Stéphanie LAC,

Bernadette LADOUS, Daniel LAFORET, Louis LAGOUTTE, Marie-Hélène LAPPE, Danièle LARGE, Jacques LASSAIGNE, Daniel LATRECHE, Danièle LE MAIRE, Annick LIVET, Nathalie MAILLET-BENYAHA, Frédérique MAIRE, Ghislaine MANGEOT, Simone MARSELLI, Ginette et Aimé MARQUET, Marie-Claire MARTELET, Josette MARTINEZ, Claude MAUCUIT, Jacques MERIAUX, Marie-Claude MEZZAPELLE, Patrick MICHELET, Odile MIGNOT, Catherine MINJAT, Guy MORIN, Madeleine NARDONE, Delphine NAVARRO, Guy ONGARO, Claude PACAUD, Catherine PELLECUER, Monique et Marius PERRETON, Dominique PAILLARDET, Laurence PERMEZEL, Catherine PERONNET, Dominique PICAL, Catherine PICARD, Philippe PITAUD, Martine PITER, Michel PIZOT, Marie-Claire PONCET, Marie-Hélène PORCELLI, Annick PRIVAT, Gilles RECH, Marie-Hélène REVOL, Pascale RISI, Elizabeth RIVARD, Jean RUBIO, Nadia RUFFIER, Pierrette SADRY, Gisèle SALVAIRE, Clélia SCHULTZ NOBERT, Arlette SOULIER, Catherine SAVIOUX, Cécile et Pascal TAVERNIER, Hélène TESSE, Chantal THIBAUD, Madeleine TISSOT, Anne-Marie THEVENON, Marie-Jo et Antoine THILLET, Christian TOURNIER, Marie-Claude TOURNIER, Sylviane TOURRE, Katrin URBAN, Maillys TRAPADOUX, Suzanne VALENTIN, Pierre VALET, Sylviane VALLET, Charlotte VAYSSIERE, Marcelle VIALLO, Cassandra VIDEIRA, Estelle et Pedro VIDEIRA, Dominique VILA, Daniel VIGOUREUX, Sophie et René VOITURIN, Marie-Claude et Gérard WOLF, Evelyne ZAKOIAN.

Merci également aux partenaires qui ont soutenu notre action en 2014

CAF du Rhône (Caisse d'allocations familiales), BNP Paribas, Fondation Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Fondation Eiffage, Etablissement Milioni, Groupe Paris Lyon, OPAC du Rhône, Rotary Club de Lyon porte de l'Ain, Whiterock et les Municipalités d'Ampuis, Aveize, Bourg-de-Thizy, Brignais, Bron, Caluire-et-Cuire, Cenves, Chaponnay, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Chatillon d'Azergues, Chazelles-sur-Lyon, Civrieux d'Azergues, Coise, Collonges-au-Mont-d'Or, Colombier Saunieu, Communay, Condrieu, Corbas, Cours-la-Ville, Craponne, Dardilly, Ecully, Echalas, Fleurie, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genas, Genay, Grezieu-le-Marché, Jonage, Jons, La Mulatière, Lamure-sur-Azergues, Letra, Lissieu, Loire-sur-Rhône, Lyon, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Millery, Miribel, Monsols, Montagny, Mornant, Neuville-sur-Saône, Orliénas, Oullins, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Pollionay, Pouilly-sous-Charlieu, Rochetaillée-sur-Saône, Rognaix, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Fons, Saint-Genis Laval, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Just-d'Avray, Saint-Lager, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Laurent-de-Vaux, Saint-Marcel l'Éclairé, Saint-Maurice-sur-d'Argoire, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Colombe, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Solaize, Soucieux-les-Mines, Thizy-les-Bourg, Vaugneray, Villefranche-sur-Saône, Villechenève, Villeurbanne et Vourles.

Aux particuliers qui nous ont aidés par leurs dons et legs

Aux nombreuses entreprises qui nous font confiance en nous versant chaque année leur taxe d'apprentissage

Et aux partenaires institutionnels pour leur soutien et la qualité de nos relations

ARS Rhône-Alpes (Agence régionale de santé), Conseil départemental du Rhône, Métropole de Lyon et DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) Rhône.



75, Cours Albert Thomas
69447 LYON Cedex 03
04 72 76 08 88
www.adapeidurhone.fr